



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

L'ÉTAT DANS LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN 2003**

SOMMAIRE

Préface

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région p. 1

Education et formation p. 8

Gestion publique et développement économique p. 11

Transport, logement, aménagement du territoire p. 17

Santé publique et cohésion sociale p. 22

Economie agricole et monde rural p. 26

Environnement et développement durable p. 30

Emploi et insertion professionnelle p. 35

Culture p. 39

Sigles et acronymes p. 42

Coordonnées des services de l'Etat en région p. 45

Agenda 2003 p. 47

Préface



C'est en tant que représentant de l'Etat dans la région, qu'il m'appartient de vous présenter, au travers de ce rapport, la synthèse des actions menées par l'Etat dans le Nord-Pas-de-Calais au cours de l'année 2003.

Ces actions, mises en œuvre sous la direction de mon prédécesseur, Jean - Pierre RICHER, traduisent la volonté constante de l'Etat d'anticiper et d'accompagner, dans un contexte économique difficile, le développement de chaque territoire de la région.

L'année 2003 a été marquée, après l'organisation des Assises régionales des Libertés locales le 25 novembre 2002, par la poursuite de la préparation de la nouvelle étape de la décentralisation avec l'adoption de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

Dans le même temps, le Gouvernement a engagé une réforme profonde de l'administration territoriale de l'Etat afin d'en simplifier l'organisation, de moderniser la gestion des services publics et de rendre son action plus lisible, plus cohérente et plus efficace.

Cette réforme, qui fait de la région l'échelon principal de l'organisation territoriale de l'Etat, prévoit le regroupement des services régionaux en 8 pôles : l'éducation et la formation, la gestion publique et le développement économique, les transports, le logement et l'aménagement du territoire, la santé et la cohésion sociale, l'agriculture et le monde rural, l'environnement et le développement durable, l'emploi et l'insertion professionnelle et la culture.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en oeuvre progressive de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) qui renforcera la performance de l'action de l'Etat, par la détermination d'objectifs et d'indicateurs de résultats.

Ce document, dont la structure anticipe la nouvelle organisation en pôles, présente donc les principales actions des services de l'Etat en région et dresse un bilan des moyens humains et financiers mobilisés au service du développement économique, social et culturel de la région.

Jean ARIBAUD
Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

En 2003, le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) a poursuivi son action d'animation et de coordination des politiques interministérielles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et des programmes de politique régionale européenne. Il a également participé à la conduite de réflexions prospectives sur les grands enjeux régionaux et à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre dans la région.

La mise en œuvre des politiques contractuelles

► Le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006

Le point sur l'engagement des crédits

Les engagements des partenaires financiers du Contrat de plan Etat-Région (CPER) s'élèvent, pour la période 2000-2006, à 1,6 milliard d'euros pour l'Etat, 1,1 milliard d'euros pour le Conseil régional, 280 millions d'euros pour le Conseil général du Nord et 130 millions d'euros pour le Conseil général du Pas-de-Calais.

Au 31 décembre 2003, le niveau d'engagement des crédits de l'Etat et de ses partenaires s'élève à 1,3 milliard d'euros soit 43 % des engagements initiaux. Le niveau d'engagement des crédits de l'Etat s'élève à 42 %, celui du Conseil régional à 49 %, celui du Conseil général du Nord à 36 % et enfin celui du Conseil général du Pas-de-Calais à 37 %. Globalement, les partenaires ont donc un retard de consommation d'environ une année mais très inégalement réparti entre les secteurs.

Ainsi, les domaines du tourisme, de l'agriculture, de la politique de la ville, de la prévention en matière de santé et de la promotion de l'intermodalité des transports connaissent des taux de consommation très satisfaisants, alors que les autres volets du CPER se situent en deçà du taux d'engagement théorique. Le volet territorial, après un démarrage difficile, a connu, avec l'émergence des contrats de territoire une importante montée en puissance. De la même manière, le taux d'avancement encore faible du volet ferré est lié à la réalisation des études et aux procédures administratives préalables, mais les années 2004 à 2006 devraient voir le réel décollage des opérations de travaux.

Malgré les difficultés économiques conjoncturelles, l'Etat s'efforce, aux côtés de ses partenaires, d'exécuter le CPER de manière régulière et efficace.

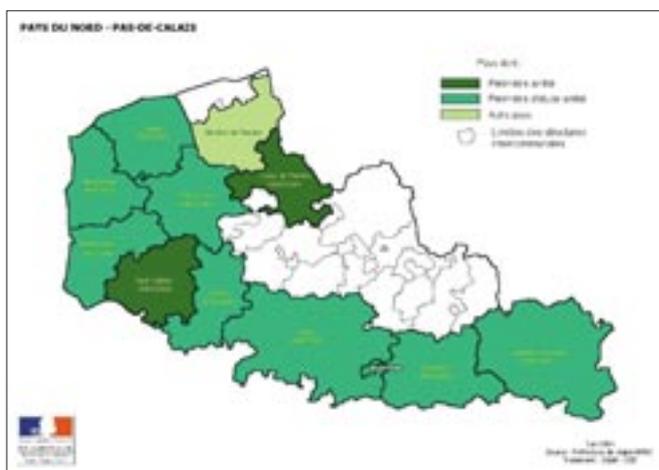
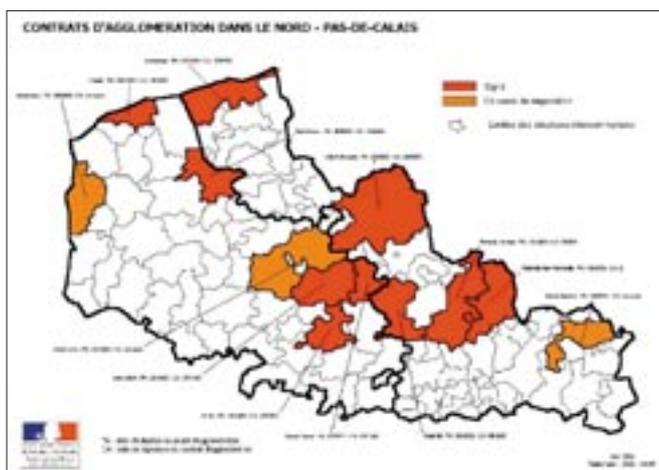
Le soutien à l'émergence des projets de territoires

De nombreux territoires de la région ont souhaité signer avec l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général un contrat d'agglomération ou de pays, en application du Contrat de plan 2000-2006. La quasi-totalité du territoire régional est concernée par cette dynamique. En 2003, la préfecture de région, en liaison avec les sous-préfets d'arrondissement, a poursuivi son accompagnement pour permettre l'émergence des pays et la signature des premiers contrats d'agglomération. Ainsi, douze pays et treize contrats d'agglomération sont concernés dans notre région par ces procédures qui reposent sur le volontariat des intercommunalités et connaissent un intérêt soutenu du fait qu'elles permettent l'accès à certaines sources de financements réservées. La loi du 2 juillet 2003 a simplifié les procédures permettant au préfet de région de reconnaître les pays. Une particularité de la région est que les pays incluent souvent une agglomération de sorte qu'ils permettent d'organiser le dialogue entre les espaces urbains et les campagnes qui les entourent. Ce dialogue, ébauché à l'occasion de l'écriture du projet de développement du pays, en est encore souvent à ses prémices. Les contrats de pays que le préfet de région est autorisé à signer jusqu'à la fin de l'année 2004 permettront sa traduction concrète dans des projets intercommunaux.

Au plan financier, les crédits réservés par l'Etat pour ces contrats (450 millions d'euros dont 45 millions d'euros de Fonds national d'aménagement et de développement du territoire -FNADT-) ont mis du temps à être engagés mais la montée en puissance est désormais très rapide notamment pour le FNADT, qui finance essentiellement des projets d'aménagement urbain avec le soutien du

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

Fonds européen de développement régional (FEDER). La révision à mi-parcours du Contrat de plan et des Documents uniques de programmation (DOCUP) devrait permettre de réabonder ces mesures.



► Les programmes de politique régionale européenne

L'Union européenne accompagne, avec près d'un milliard d'euros au titre des programmes objectifs 1 et 2, durant la période 2000-2006, le développement économique et social de la région Nord-Pas-de-Calais. Le préfet de région, autorité de gestion et de paiement est responsable de la mise en œuvre de ces programmes régionalisés.

L'année 2003 est caractérisée par la montée en puissance de la programmation des dossiers, la réalisation des évaluations intermédiaires préalable à la révision à mi-parcours de 2004 et la mise en œuvre, pour la première année, de la règle du "dégagement d'office", trois enjeux

importants dans la perspective de l'allocation de la réserve de performance.

Près de 1 500 projets soutenus en 2003

1 467 projets ont été soutenus au titre des programmes objectifs 1 et 2, au cours des 6 comités de programmation organisés en 2003, représentant un montant de subvention européenne de plus de 272 millions d'euros, soit 27 % de la dotation 2000-2006. La mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat et des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes et les mesures de simplification et d'animation mises en place à compter du second semestre 2002 ont permis de rattraper progressivement le retard initial de la programmation, portant le taux de programmation, au 31 décembre 2003, à 48 % de la dotation. Au terme des trois premières années de programmation, 2 875 projets ont été approuvés pour 425,27 millions d'euros de subventions européennes et un investissement total de 1,56 milliard d'euros.

Dans ce cadre, la cellule " Contrôles " du SGAR et la Trésorerie générale de région ont procédé à la réalisation de 20 contrôles. Il appartient en effet à la préfecture de région, autorité de gestion et de paiement des programmes européens de garantir que toutes les dépenses déclarées au titre des fonds européens sont conformes aux règles communautaires en matière d'éligibilité ainsi qu'aux politiques communautaires.

La réalisation des évaluations à mi-parcours

Les conclusions des évaluations intermédiaires, réalisées par des experts indépendants, ont été validées par les comités de suivi des programmes en décembre 2003. Elles ont pour objectif de vérifier si les dispositions adoptées en 2000 restent adaptées aux besoins actuels des zones éligibles. Elles serviront de base à l'exercice de révision à mi-parcours visant à renforcer, par des ajustements éventuels, la performance des programmes européens au vu, notamment, des modifications du contexte socio-économique et des premiers résultats de la mise en œuvre. Elles fournissent, également, en plus des indicateurs attachés à la réalisation de chaque projet cofinancé par les fonds européens mesurant les réalisations et les résultats, des éléments sur la performance globale des programmes dans la perspective de l'allocation de la réserve, constituée au moment de l'approbation des programmes, et qui s'élève à 4 % du montant total des crédits alloués à la France au titre des programmes régionalisés.

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

La première application de la règle du dégage­ment d'office

Enfin, l'année a été marquée par la première application de la règle du " dégage­ment d'office " qui a pour conséquence de diminuer automatiquement la participation européenne si le niveau de dépenses prévu n'a pas été atteint. Adoptée lors de la réforme des fonds structurels en juin 1999, elle vise à favoriser une programmation régulière des crédits ainsi que la réalisation rapide des projets. Le niveau de dépenses à justifier pour le programme de soutien transitoire objectif 1 a été atteint, pour chacun des fonds structurels, à la date du 31 décembre 2003, écartant, de fait, le risque de perte financière. Bien que le programme objectif 2 ait subi, quant à lui, un dégage­ment d'office sur les crédits du Fonds social européen (FSE) d'un peu plus de 500 000 euros, l'ensemble des actions de formation prévues et cofinancées par ce programme a été réalisé.

La coordination des politiques interministérielles

► L'Etat, solidaire des salariés des entreprises et des territoires en difficulté

La région a connu, au cours de l'année 2003, une vague de plans sociaux importants qui a touché de façon sévère et brutale certains secteurs d'activités tels que la métallurgie ou le textile et certains territoires comme la région de Noyelles-Godault suite à la disparition de Metaleurop, l'agglomération boulonnaise suite à la fermeture de la Comilog et le versant Nord-Est de la Métropole lilloise. L'Etat a, en fonction de chacune de ces situations, mis en œuvre rapidement les outils et les moyens spécifiques adaptés pour en atténuer les conséquences sur le plan social et redynamiser ces territoires sur le plan économique.

Le contrat de site Metaleurop

La mobilisation des services de l'Etat et de tous les partenaires régionaux et locaux a permis de faire face à la carence de l'employeur lors de la fermeture du site de Metaleurop à Noyelles-Godault en mars 2003. En plus des mesures d'accompagnement exceptionnelles prises pour garantir les droits financiers des salariés et favoriser leur retour à l'emploi, cette mobilisation a débouché, dès

le 12 septembre, sur la signature d'un contrat de site. Celui-ci comporte trois axes prioritaires :

- le développement économique par le développement de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises
- l'emploi et la formation, avec l'engagement de recréer sur une période de trois ans 1 000 emplois dans les communes touchées par la fermeture du site et la mise en œuvre d'une série d'actions en faveur de la formation continue vers les secteurs porteurs d'emplois
- le développement durable qui comprend des mesures de protection de l'environnement dégradé par un siècle de production et des mesures sanitaires (surveillance de la plombémie des enfants de 0 à 6 ans et des femmes enceintes et surveillance des anciens salariés de Metaleurop et de ses sous-traitants).

Au total, ce contrat mobilise 42,40 millions d'euros de fonds publics, pour lequel l'Etat et l'Europe interviennent chacun pour plus de 13 millions d'euros. L'action des services de l'Etat a également permis, dès le 12 novembre, la cession du site par le tribunal administratif de Béthune à un industriel (SITA) en vue de mettre en œuvre un programme de démantèlement et de dépollution et d'assurer un redéploiement d'activités industrielles autour du traitement des pollutions.

Un contrat de territoire pour Boulogne-sur-Mer

Les conditions de fermeture du site de production de la Comilog à Boulogne-sur-Mer ont été fort différentes de celles de Metaleurop. Pour autant, les services de l'Etat se sont mobilisés pour en atténuer les conséquences. Ainsi, un contrat de territoire est en cours de préparation sous l'autorité de préfet du Pas-de-Calais qui devra proposer, sur la base de deux études portant sur les potentialités de redéveloppement économique du site et les opportunités de diversification des activités du port, des mesures de redynamisation économique de ce site.

L'accompagnement du secteur textile

Les services de l'Etat ont également porté une attention particulière au secteur du textile-habillement régional qui a connu cette année une mauvaise conjoncture se traduisant par la perte de 1 300 emplois. La mobilisation de l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels autour de la mise en œuvre du plan régional de textile-habillement (PRTH) a permis d'accompagner les plans sociaux par une meilleure prise en charge et une extension de l'offre de formation auprès des personnes ayant perdu leur emploi.

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

Des mesures pour renforcer la dynamique de la Métropole lilloise

Par ailleurs, conscient des difficultés économiques rencontrées sur la Métropole lilloise, le gouvernement a donné mandat lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 26 mai 2003 au préfet de région pour lui faire des propositions tendant à renforcer le dynamisme économique et assurer le rayonnement métropolitain notamment à travers sa dimension transfrontalière.

Après une large concertation menée avec l'ensemble des élus et des acteurs économiques et sociaux de ce territoire, les propositions retenues lors du CIADT du 18 décembre 2003 portent sur quatre axes prioritaires et mobilisent 20 millions d'euros de crédits de la part de l'Etat en faveur du développement de projets concrets, structurants et rapidement réalisables. Le site de l'Union sur Roubaix et Tourcoing est ainsi reconnu comme étant un des pôles majeurs de développement de la Métropole destiné à accueillir des activités à haute valeur ajoutée notamment pour conforter la filière des textiles innovants et techniques. Le volet de la formation et du retour à l'emploi des salariés des industries du textile est conforté par l'appui aux dispositifs innovants (ARRMEL, Dispositif de parrainage de TPE/PME par de grandes entreprises PLATO...). Afin d'améliorer l'image et l'attractivité de ce territoire et d'accroître l'offre foncière pour accueillir de nouvelles activités économiques, treize friches industrielles principalement localisées sur le Versant Nord-Est de la Métropole ont été identifiées pour être requalifiées.

► Le renforcement de la coopération franco-belge

Si les 350 km de frontière entre le Nord et la Belgique n'ont jamais constitué pour leurs habitants un obstacle majeur aux déplacements et aux échanges, de nombreuses difficultés administratives et juridiques subsistent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des projets entre les institutions. Les différences importantes existant entre les structures politiques et administratives et les compétences qui leur sont attribuées ont donc rendu nécessaire la conclusion de nombreux accords bilatéraux pour développer les relations franco-belges entre la Wallonie et la France, la Flandre et le Conseil général du Nord, la Flandre et le Conseil régional ...

Les relations institutionnelles se sont toutefois développées, dans ce cadre, à différentes échelles avec :

- la mise en œuvre au cours de la période 2000-2006 de la troisième génération du programme d'initiative communautaire de coopération transfrontalière Interreg IIIA entre la France et la Belgique qui comporte trois sous-programmes : franco-flamand, franco-wallon et tripartite,
- la volonté de construire autour de Lille une véritable métropole transfrontalière regroupant, au sein de la Conférence permanente des intercommunales transfrontalières (COPIT), association Loi 1901, les structures de coopération intercommunale française et belges,
- les travaux sur la coopération interrégionale initiés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et pilotés par la préfecture de région au travers de la Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du territoire (MIAT) qui ont conduit pour le Nord-Pas-de-Calais à souligner l'importance d'une collaboration renforcée avec la Belgique. A partir des conclusions de cette étude, un programme de travail associant la préfecture de région, le Conseil régional et les régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale a été élaboré et présenté solennellement lors du 1er forum de coopération franco-belge, tenu à Lille, le 29 octobre 2003, en présence du Roi des belges et du ministre de l'aménagement du territoire. Douze actions ont ainsi été sélectionnées et seront réalisées d'ici à 2005.

Le CIADT du 18 décembre 2003 est venu soutenir l'engagement de l'Etat en faveur du renforcement de la coopération franco-belge et notamment l'ambition internationale de la Métropole lilloise, en proposant la mise en place d'une mission parlementaire franco-



1er forum de la coopération franco-belge, 29 octobre 2003
photo DEE/SGAR - A. Prominski

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

belge chargée de lever les obstacles juridiques et réglementaires qui nuisent encore à une coopération plus intégrée et en dégagant des moyens financiers pour réaliser des études destinées à définir les conditions de création d'une agence de coopération transfrontalière et d'un Groupement local de collectivités territoriales (GLCT) prévu par l'accord franco-belge du 16 septembre 2002 en cours de ratification.

► La lutte contre l'illettrisme, une clé pour l'insertion et l'emploi

10 à 14 % de la population ayant des difficultés avec la lecture et l'écriture, la lutte contre l'illettrisme demeure au rang des préoccupations de l'Etat. Les moyens affectés à cette priorité ont été renforcés dans le cadre du CPER 2000-2006 et une Mission régionale de lutte contre l'illettrisme, placée sous l'autorité du préfet de région, a été mise en place afin, notamment, de fédérer l'ensemble des actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

Les actions mises en œuvre, en partenariat étroit avec le Conseil régional, s'articulent autour des priorités suivantes :

- le développement du partenariat pour affirmer la transversalité de la politique de lutte contre l'illettrisme par la mise en place d'un " pôle de compétences ", instance opérationnelle rassemblant des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et du Centre régional de ressources pédagogiques (C2RP), et l'inscription de la lutte contre l'illettrisme comme domaine à part entière au Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), notamment dans les commissions techniques relatives aux " Plans régionaux de formation professionnelle et d'accès à l'emploi " et " Mutations économiques ",
- le repérage des situations d'illettrisme, la sensibilisation du public et l'accès aux offres de service avec l'inscription de cette problématique dans les priorités de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF), la réalisation d'une plaquette de présentation du réseau régional LiRE (Lire Réussir Ensemble) composé de 15 dispositifs permanents de maîtrise des savoirs de base, le renforcement du partenariat avec l'Education nationale et l'Armée pour la mise en œuvre d'actions en faveur des jeunes encore scolarisés et repérés en situation d'illettrisme aux journées d'appel de préparation à la défense

(JAPD), ou encore la mise en place d'un numéro indigo 0 820 33 34 35 pour aider les personnes en situation d'illettrisme et leur donner une première information sur les possibilités de formation,



- la prévention et l'investissement culturel, avec la participation au comité départemental d'incitation à la lecture et l'écriture des enfants et des jeunes, mis en place par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et sports (DRDJS) en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), et le développement, à l'initiative de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) d'une action de recherche dans la ville de Roubaix afin d'associer le développement culturel et la lutte contre l'illettrisme,
- la sensibilisation et la mobilisation des entreprises, avec le lancement du programme d'actions en direction des salariés prévu dans le CPER et l'inscription de la lutte contre l'illettrisme dans les plans sociaux.

Au-delà des moyens mobilisés pour soutenir la formation et l'insertion, 6,8 millions d'euros ont été consacrés, au cours de l'année 2003, par l'Etat, le Conseil régional et l'Europe, via l'intervention du Fonds social européen (FSE), à ces diverses actions de lutte contre l'illettrisme et ont permis à environ 6 000 personnes de bénéficier d'une formation.

► Le respect des droits des femmes et la promotion de l'égalité des chances

La promotion et la défense des droits personnels et sociaux des femmes, le renforcement de la parité et le développement de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes constituent quelques-uns des axes de travail de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) en 2003.

L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

La lutte contre les violences faites aux femmes : l'éviction du conjoint violent

La lutte contre les violences à l'égard des femmes s'est progressivement imposée comme une priorité de l'Etat. Le travail de partenariat interministériel, entamé depuis plusieurs années, se poursuit au sein des commissions départementales d'action de lutte contre les violences faites aux femmes, qui ont en charge la mise en œuvre et la coordination des actions locales concernant tant la formation et la sensibilisation des représentants de l'Etat et des associations que l'hébergement ou le logement des femmes victimes de violences. La DRDFE a notamment soutenu, en 2003, l'action du procureur de Douai relative à l'éloignement des auteurs de violences conjugales de leur domicile.

" La Déesse ", une course féminine pour encourager les femmes de la région à la pratique sportive

Depuis trois ans, la DRDFE est à l'initiative de cette course féminine dans le centre de Lille qui vise à inciter les femmes de toutes générations et de tous milieux à faire du sport. En 2003, la course s'est doublée de démonstrations sportives ainsi que d'une information sur le dépistage du cancer du sein.

La promotion de l'égalité des chances dans les domaines de la formation et de l'emploi

La DRDFE finance chaque année, dans le cadre du CPER, des actions de formation ayant trait à la diversification de l'emploi féminin et exemplaires en termes de placements à l'emploi. Elle a ainsi négocié, en 2003, des embauches sur des postes non traditionnellement féminins, avec plusieurs entreprises de la région (Peugeot à Valenciennes, Transpole à Lille, Florette à Cambrai...).

Pour encourager la diversification des choix professionnels féminins, 40 Prix de la vocation scientifique et technique, d'un montant de 800 euros, ont, par ailleurs, été remis par le préfet de région, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en décembre 2003, à des jeunes filles de terminale s'orientant vers des carrières scientifiques et techniques où elles sont encore trop peu représentées.

Dans le domaine de la création d'entreprises, la DRDFE a soutenu en 2003, avec le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), une cinquantaine de créatrices d'entreprises et a mis en place un programme de suivi afin de les aider au mieux et de leur permettre de pérenniser leur activité.

La garde des enfants en bas âge restant, enfin, trop souvent un obstacle à la réalisation de l'égalité des

chances en matière d'emploi pour les femmes, la DRDFE a, avec le soutien du FSE, financé des modes de garde innovants permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ainsi des garderies et des crèches ont notamment été créées dans des zones industrielles (Service d'action sociale inter-entreprise (SASIE) à Douai, Syndicat intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) à Lens-Liévin).

► La promotion du label *Tourisme et Handicap* : " Vivons ensemble nos vacances ! "

Depuis 1995, les acteurs du tourisme dans le Nord-Pas-de-Calais valorisent les équipements accessibles aux personnes handicapées en leur remettant le label " Le Tourisme, c'est pour tous ". Le ministère du Tourisme s'est inspiré de cette expérience initiée dans la région pour la généraliser à tout le territoire. Cette opération nationale, basée sur le volontarisme des prestataires, vise à fournir à la clientèle handicapée une information fiable pour lui permettre d'organiser ses vacances et ses loisirs en toute sérénité, quel que soit son handicap.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'année 2003 a marqué le passage de l'ancien label régional au nouveau label national Tourisme et Handicap, grâce à un partenariat financier entre l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux et avec le soutien du FEDER.

L'Etat pilote cette vaste démarche de labellisation, en fédérant de nombreux acteurs du tourisme régional. La délégation du Nord de l'Association des paralysés de France et les deux Comités départementaux du tourisme du Nord et du Pas-de-Calais effectuent les visites des équipements volontaires qu'ils examinent en s'appuyant sur un cahier des charges très strict réalisé par l'Association Tourisme et Handicaps, coordonnatrice au niveau national. Ils assurent aussi une importante mission de conseil auprès des prestataires désireux d'aménager leur équipement pour le rendre accessible à leur clientèle souffrant de handicap moteur, visuel, auditif ou mental, les quatre déclinaisons du label Tourisme et Handicap.

Le Comité régional et les Comités départementaux du tourisme, ainsi que Maison de la



L'Etat, partenaire du développement économique et social de la région

France assurent la promotion du label auprès du public et des prestataires.

Le Nord-Pas-de-Calais compte une centaine de sites labellisés ou sur le point de l'être. Il s'agit principalement d'hébergements touristiques, de lieux de restauration, mais aussi de sites naturels, ou encore d'équipements culturels ou sportifs qui offrent une prestation complète aux personnes souhaitant effectuer un séjour riche en activités et découvertes.

Les deux prochaines années verront la multiplication des équipements labellisés, puisque 300 sites sont en train d'effectuer les aménagements nécessaires à leur labellisation ou ont manifesté leur intérêt pour la démarche. Des actions de communication viendront renforcer le processus pour concrétiser l'objectif national " vivons ensemble nos vacances ".

Au-delà de la mise en oeuvre des politiques de l'Etat dans la région, le SGAR, et plus particulièrement la Direction des études et de l'évaluation (DEE), avec le soutien de l'ensemble des services de l'Etat, assure le pilotage et la réalisation d'études interministérielles sur les grands enjeux de la région et de ses territoires. Ainsi, après la publication de ses premières conclusions en mars 2002,

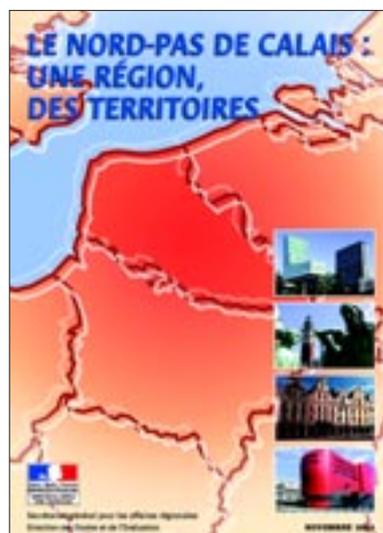
l'étude " Le Nord-Pas-de-Calais : une région, des territoires " a été diffusée à la fin de l'année 2003.

Les notions de territoire et de recomposition territoriale, qui ont été largement mises en avant dans les dernières années, souvent en relation avec les transformations de l'organisation des collectivités locales, communautés urbaines et d'agglomération notamment, et la reconnaissance de leur dynamique d'action par le biais des processus contractuels, contrats d'agglomération ou de pays, recouvrent des réalités plus profondes, largement inscrites dans la durée.

L'étude s'attache donc à identifier les éléments concourant à la stabilité de l'organisation territoriale (la géographie, l'histoire, la culture) et à repérer les moteurs essentiels du changement (la société et les modes de vie, l'économie ou l'élargissement de notre horizon).

Ces réflexions mettent aussi en lumière l'important bond en avant accompli par la région et son organisation territoriale au cours des dernières décennies permettant ainsi de mieux la préparer à affronter les défis de demain.

Cette étude a fait l'objet d'une très large diffusion auprès de l'ensemble des élus et des principaux acteurs socio-économiques de la région. Elle a été présentée dans les services intéressés par l'aménagement du territoire tant de l'Etat qu'à l'extérieur (services déconcentrés, Conseil économique et social régional, agences d'urbanisme...).



Education et Formation

La démocratisation de l'accès à l'éducation et aux pratiques culturelles et sportives constitue l'une des priorités de l'Etat et de ses partenaires dans la région. La maîtrise de la lecture et de l'écriture conditionnant l'accès à l'autonomie de la personne et son épanouissement, l'Etat soutient le développement d'actions d'incitation à la lecture dans le cadre des loisirs collectifs. Il encourage par ailleurs la qualification des acteurs intervenant dans les champs de la jeunesse et du sport. Enfin, la réinsertion des détenus est encouragée par la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle.

L'amélioration de l'accès à l'éducation

Si l'autorité du préfet de région en matière d'éducation ne s'applique pas à l'organisation de l'action éducative ni à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, elle s'applique cependant à la gestion des objectifs du Contrat de plan et des mesures des programmes européens relatifs à l'éducation, en collaboration avec le Rectorat et les différentes collectivités territoriales.

Dans le cadre du CPER, cinq objectifs concourent à "démocratiser l'accès à l'éducation" :

- l'objectif 34 " université du 3ème millénaire "
- l'objectif 35 " mettre à niveau les outils de formation des collèges et des lycées "
- l'objectif 36 " améliorer l'information et les conditions de l'information "
- l'objectif 38 " lycées de toutes les chances "
- l'objectif 45 " poursuivre et améliorer le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la formation "

En ce qui concerne les programmes européens, les deux mesures du programme de soutien transitoire objectif 1 mis en œuvre dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Douai et Valenciennes, soutiennent, d'une part, la modernisation, la mise en réseau et l'équipement technologique des collèges et lycées et d'autre part, le développement des universités et des établissements d'enseignement supérieur. Le FEDER accompagne, sur les territoires éligibles au programme objectif 2, la modernisation de l'offre de formation technologique et professionnelle initiale par la mise à disposition des élèves et étudiants d'outils leur permettant une meilleure adaptabilité à l'emploi. Il soutient également les investissements de l'enseignement supérieur favorisant



le lien avec l'entreprise. Ces mesures sont associées aux objectifs 34 (enseignement supérieur) et 35 (enseignement secondaire) du contrat de plan.

► Le bilan de l'année 2003

2003 a vu le démarrage des projets universitaires, les premières années de mise en œuvre des programmes ayant été consacrées aux phases d'étude et d'expertise ministérielles. La mise en place progressive du LMD (licence, master, doctorat) a conduit les universités à redéployer les outils de leur offre de formation. La programmation arrêtée dans le cadre du plan U3M (université du 3ème millénaire) prévoit la construction et l'équipement des établissements d'enseignement et de recherche, de bibliothèques, de logements et de locaux de vie des étudiants.

Les mesures " enseignement secondaire " concernent des crédits d'équipement des filières et des sections d'enseignement (matériels informatiques et pédagogiques). Les opérations sont liées aux décisions nationales d'évolutions pédagogiques, de rénovation des filières et des diplômes, ainsi qu'aux décisions de construction et de rénovation des établissements scolaires prises par la Région et les Départements.

Education et Formation

En ce qui concerne les autres objectifs du CPER, l'action de l'Etat s'est concrétisée, en 2003, dans le domaine de l'amélioration de l'information et de l'orientation (objectif 36) par l'achat de cédérom et d'outils d'aide à l'information sur les métiers et les qualifications pour les collèges. La Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) a par ailleurs aidé des étudiants à réaliser des stages en entreprise à l'étranger en leur accordant des bourses (au total, 294 étudiants en ont bénéficié depuis le début du contrat de plan). L'expérimentation " lycées de toutes les chances " (objectif 38) s'est poursuivie en mettant l'accent sur l'accueil individualisé des lycéens, la mise en évidence des compétences des élèves au-delà des performances scolaires, l'élaboration de parcours de formation et la mise en situation professionnelle, la généralisation de l'aide aux devoirs, par le recours à des prestataires externes (psychopédagogues, éducateurs spécialisés, animateurs sportifs, culturels), des associations de quartier et des professionnels d'entreprise. Un travail en partenariat est mené avec la justice, la police et les collectivités territoriales. A mi-parcours, cet objectif affiche un taux de réalisation proche de 50 %. Enfin, les moyens mis en œuvre, dans le cadre du développement des TIC (objectif 45), ont été consacrés à l'équipement informatique des salles d'EXAO (exercice assisté par ordinateur), de physique-chimie, de comptabilité-gestion et des classes tertiaires ainsi qu'à l'achat de logiciels spécifiques pour les lycées, tandis que l'équipement en classes " pupitres du 21ème siècle " s'est poursuivi dans les collèges.

L'académie de Lille en chiffres

- 1 037 540 élèves, étudiants et apprentis
- 87 056 personnels dont 70 272 enseignants (au 15 décembre 2003)
- 4 413 établissements scolaires
- 6 universités et 1 ensemble universitaire privé
- 15 écoles d'ingénieurs, ...

Favoriser l'accès des jeunes à la lecture et à l'écriture en dehors de l'école

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme, placée auprès du préfet de région, décline, au niveau régional, la devise de l'ANLCI " Réunir pour mieux agir ". Le renforcement de la prévention de l'illettrisme constitue

l'une des priorités de cette mission, le risque d'illettrisme à l'âge adulte prenant souvent racine dès l'enfance au moment des premiers apprentissages. C'est donc en étroite collaboration, entre la Mission régionale et les services de la DRDJS, que sont mises en œuvre les actions de prévention de l'illettrisme en direction des jeunes.

► Encourager le plaisir de lire

La DRDJS conduit une politique de prévention de l'illettrisme dont l'objet est d'accompagner l'apprentissage de la lecture et de l'écriture par la mise en place d'actions visant à éveiller et stimuler la curiosité, le désir et le goût pour la culture de la langue et de l'écrit durant les temps de loisirs des jeunes.

50 000 euros ont été mobilisés au cours de l'année 2003 pour la mise en œuvre d'actions qui s'appuient sur :

- l'animation des comités départementaux d'incitation à la lecture et à l'écriture des enfants et des jeunes, qui rassemblent, autour de la DRDJS et de la DRAC, des partenaires publics et associatifs œuvrant au développement des pratiques de lecture et d'écriture, avec la publication, en 2003, d'un guide pratique permettant la mise en place de projets de qualité dans le domaine de la promotion du livre, de la lecture et de l'écriture,
- la promotion du livre, de la lecture et de l'écriture pour les enfants et les jeunes pendant leur temps de loisirs dans les structures d'accueil collectif dans le cadre des dispositifs accompagnés par la DRDJS (Contrats éducatifs locaux, Contrats locaux d'accompagnement scolaire, Ville Vie Vacances, ateliers relais, Centres de vacances et de loisirs), avec par exemple l'organisation d'un prix littéraire attribué par les enfants, des rencontres d'auteurs, la mise à disposition de sacs à dos de livres pour les centres de loisirs, des réalisations plastiques autour du livre " l'oiseau livre ", la réalisation de carnets de voyage par les adolescents, le prêt de matériel (malles d'animation et jeux autour du livre) ou encore des formations " lecture, écriture, prévention des conduites addictives " et " livre et lecture ",
- le soutien à des projets locaux visant à la promotion de la lecture et de l'écriture, initiés par des associations ou des communes, en partenariat avec les établissements scolaires et les bibliothèques et l'animation du collectif " Animalivre " qui regroupe 18 associations.

Education et Formation

Le dispositif régional des formations professionnelles dans les champs de l'animation et du sport

La DRDJS accompagne l'amélioration de la qualification des acteurs intervenant dans les champs de la jeunesse et du sport en proposant des formations de différents niveaux qui s'attachent à répondre au mieux aux besoins identifiés.

► L'observation des besoins pour élaborer un schéma régional

La cellule Observation et prospective de la DRDJS, en étroite liaison avec les services de l'Etat et ceux du Conseil régional, les institutions compétentes dans ce domaine, en particulier dans le cadre des travaux menés par le CCREFP, les mouvements sportifs et d'éducation populaire, contribue à l'élaboration d'un schéma régional. Des études spécifiques, en cours de réalisation, devraient lui permettre de renforcer ce rôle. L'analyse des besoins de formation s'appuie sur le croisement de données multiples, relatives notamment au niveau de qualification professionnelle attendu dans les différents domaines et au nombre d'emplois concernés.

► Des commandes publiques pour la mise en œuvre de formations adaptées

Le Plan régional de professionnalisation et de qualification professionnelle (PRPQ) est complété par le schéma national des formations déterminé par le ministère des Sports pour satisfaire des besoins qui ne pourraient l'être à l'échelon régional.

Dans ce cadre, des commandes publiques sont lancées chaque année auprès des organismes de formation sur la base d'un cahier des charges précisant notamment le public repéré, le territoire concerné, les exigences pédagogiques de la formation et les modalités des évaluations. 91 formations ont été organisées en 2003 au terme des trois commandes publiques concernant des formations relevant des niveaux V¹, IV², III³ et II⁴. 1 020 stagiaires ont ainsi participé aux 49 formations mises en œuvre dans le domaine du sport et 840 stagiaires aux 42 actions relevant de l'animation.

► L'adaptation des formations au plus près des besoins

Afin de répondre au mieux aux contraintes auxquelles sont confrontés les stagiaires (durée de la formation pour les demandeurs d'emploi, horaires de service pour les salariés, entraînements pour les athlètes de haut-niveau...), diverses formules de formation (stages sur des périodes bloquées, formations en alternance ou apprentissage) sont mises en œuvre.

Les actions d'enseignement et de formation en faveur des détenus

L'accès à l'enseignement est un droit fondamental et représente une voie de réinsertion des détenus. L'obligation scolaire est de règle pour les moins de 16 ans et une démarche incitative est adoptée vis-à-vis des mineurs de 16 et 17 ans et des jeunes détenus. Deux postes d'enseignant ont été créés, en 2003, à Loos et Valenciennes, pour conforter l'encadrement pédagogique dans les quartiers mineurs dans la perspective de l'ouverture des établissements de Sequedin et Quiévrechain. Ce qui porte à 27 le nombre d'enseignants pour le premier et le second degrés en milieu pénitentiaire, dans les dix centres de la région.

Les actions d'enseignement et les autres activités menées en détention, visant notamment la réinsertion des détenus, sont évaluées chaque année par une commission composée de représentants de l'Education nationale et de l'administration pénitentiaire.

Plusieurs actions ont, par ailleurs, été mises en place, en 2003, dans le cadre de la formation professionnelle avec le concours de crédits de la Direction régionale et des Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'administration pénitentiaire et du Fonds d'action sociale, comme par exemple, au centre de détention et à la maison d'arrêt de Loos et au centre pénitentiaire de Douai. La formation des détenus classés en "cuisine" dans les établissements d'Arras, de Béthune, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes s'est poursuivie tandis qu'une nouvelle formation a été expérimentée sur les sites de Maubeuge, Longuenesse et Bapaume.

1 - niveau V : Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien (BAPAAT)

2 - niveau IV : Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (CAEPMNS), Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP), Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré (BEES1), Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS)

3 - niveau III : Diplôme d'Etat aux fonctions d'animation (DEFA), Responsable d'actions socio-culturelles (RASC)

4 - niveau II : Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD), BEES 2e degré

Gestion publique et développement économique

L'Etat se place au premier rang des employeurs de la région et parmi les premiers investisseurs. Au travers de nombreuses modalités d'intervention, il manifeste sa détermination d'œuvrer au service du développement de la région Nord-Pas-de-Calais et de servir au mieux ses habitants. Les actions en direction des entreprises et du développement économique, mises en œuvre par les services de l'Etat, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs économiques, ont pour objectif de favoriser leur croissance et de renforcer leur compétitivité.

L'impact de l'Etat sur l'économie de la région

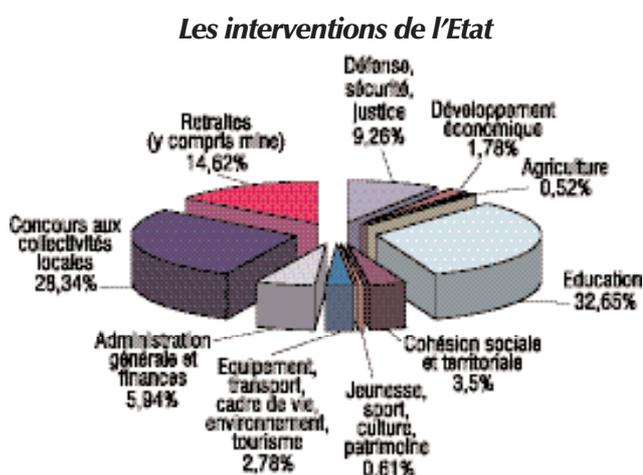
► L'Etat, un acteur majeur de la vie économique

Au travers de son action, qu'elle soit directe pour le personnel qu'il emploie, les investissements qu'il conduit, ou indirecte pour les dotations qu'il apporte, mais aussi pour les prélèvements qu'il opère sur les revenus et l'activité, l'Etat est un acteur majeur de la vie économique du Nord-Pas-de-Calais.

Les dépenses et les ressources de l'Etat

En 2003, les interventions de l'Etat atteignent 11,150 milliards d'euros.

Au titre des contributions, le domaine Education est prépondérant pour plus du tiers des apports de toute nature. Viennent ensuite les concours aux collectivités locales (28,3 %) et les retraites et pensions (14,6 %). A cela, il convient de mentionner que la région Nord-Pas-de-Calais a bénéficié de 497 millions d'euros de crédits européens pour conforter son développement économique et social.



ELEMENTS DE METHODE

L'analyse se veut la plus exhaustive possible, cependant des limites à la détermination des montants en jeu doivent être présentées tant au niveau des dépenses que des recettes. Concernant la détermination des apports de l'Etat, son organisation financière ne permet pas toujours d'avoir une vue globale quant à un territoire, en l'occurrence la région, à partir des seuls éléments détenus localement. En effet, le niveau de déconcentration des dépenses publiques à l'échelon régional ou départemental, n'est pas encore une règle qui s'applique à 100 %. Ainsi, certains ministères ont toujours un taux de déconcentration assez faible, même pour leur fonctionnement courant.

Ensuite, certaines administrations ont un cadre territorial qui ne correspond ni au territoire d'une région, ni au territoire d'un département. Ainsi, certaines directions ont une compétence interrégionale et d'autres ont une compétence infra-départementale. Si, dans le deuxième cas, il suffit d'additionner les données infra-départementales, dans le premier cas, ces administrations sont rarement dotées des méthodes et des moyens permettant de donner à leurs données financières une répartition géographique certaine.

D'autre part, toutes les dépenses de l'Etat ne sont pas toujours exécutées par des administrations d'Etat. De nombreux établissements publics nationaux, agences, groupements, sont créés dans un cadre juridique spécial pour accomplir des missions " externalisées " par rapport à l'administration au sens large.

Enfin, certaines dépenses de l'Etat sont strictement du ressort des administrations centrales, alors que leurs impacts se font sentir sur l'ensemble du territoire.

Concernant la détermination des prélèvements, l'étude ne portant que sur l'Etat en région, les montants collectés par l'Etat au titre des impôts locaux (TH, TF, TP) ne sont pas pris en considération.

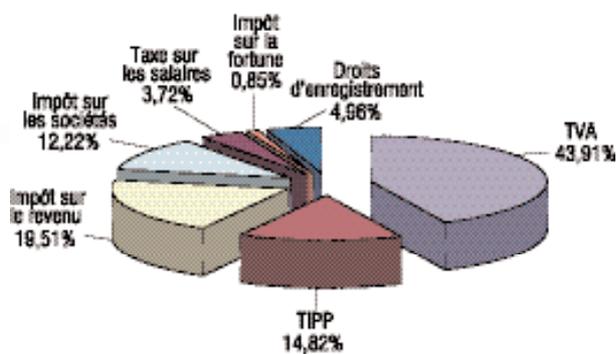
Une autre difficulté d'interprétation est liée à la situation frontalière de la région qui entraîne l'encaissement de droits liés à des marchandises transitant en Nord-Pas-de-Calais alors qu'ils ne sont pas toujours destinés à ce territoire.

Gestion publique et développement économique

Le niveau des prélèvements s'élève quant à lui à 10,863 milliards d'euros.

La TVA constitue la plus grosse part des prélèvements, avec près de 44 % ; suivent l'impôt sur le revenu avec 19,5 % et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) avec 14,8 %.

Les ressources de l'Etat



La structure des dépenses

Les dépenses de l'Etat, hors concours aux collectivités locales et pensions et retraites, se décomposent en 63 % de dépenses de personnel, 30 % de fonctionnement et 7 % d'investissement. Concernant les frais de personnel, c'est le domaine de l'éducation qui domine largement avec plus de 72 % du montant total. Pour les investissements, c'est le secteur de l'équipement, transport, cadre de vie qui arrive en tête (33 %) suivi de la cohésion sociale et territoriale (20 %).

Le Nord-Pas-de-Calais en France

Type de recettes (en milliards d'euros)	France	Nord - Pas-de-Calais	Nord - Pas-de-Calais / France
TVA	107,3	4,77	4,4 %
TIPP	23,6	1,61	6,8 %
Impôt sur le revenu	45,6	2,12	4,7 %
Impôt sur les sociétés	40,1	1,33	3,3 %

► L'Etat, premier employeur de la région

Globalement, les agents de l'Etat dans le Nord-Pas-de-Calais (hors mine) étaient en 2003 au nombre de 259 500 dont 149 200 (57,5 %) directement au service des habitants de la région et 110 300 (42,5 %) en retraite.

Le domaine de l'éducation avec près des trois-quarts des effectifs est très largement dominant, le poids des agents concourant à la défense, la sécurité et la justice (plus de 14 %) mérite également d'être souligné.

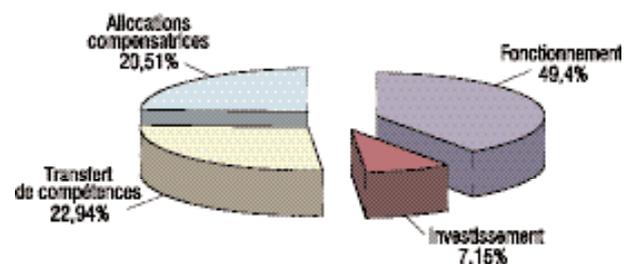
Education	108 000	72,4 %
Défense, sécurité, justice	21 500	14,4 %
Administration générale et finances	10 000	6,7 %
Equipement, transport, cadre de vie, environnement, tourisme	6 000	4,0 %
Développement économique	1 300	0,9 %
Cohésion sociale et territoriale	1 100	0,8 %
Agriculture	800	0,5 %
Jeunesse, sport, culture et patrimoine	500	0,3 %
Total	149 200	100 %

► L'Etat, partenaire des collectivités territoriales

En 2003, l'Etat a versé 3,160 milliards d'euros aux communes, groupements de communes, départements et région.

Les dotations sont classées en quatre grandes catégories :

- fonctionnement : pour l'essentiel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des fonds de péréquation : 1 561 millions d'euros
- investissement : dotation globale d'équipement (DGE) et fonds de compensation de la TVA : 226 millions d'euros
- transfert de compétences : dotation globale de décentralisation (DGD) : 726 millions d'euros
- allocations compensatrices relatives à la fiscalité : 648 millions d'euros



Gestion publique et développement économique

L'importance spécifique des contributions sociales

Enfin, quelques données sociales globales provenant de l'URSSAF et des ASSEDIC viennent confirmer le niveau des difficultés sociales de la région, mais aussi l'important effort de solidarité accompli pour compenser ces handicaps.

Contributions sociales

(millions d'euros)	Recettes	Dépenses
URSSAF	12 366	17 633 dont maladie : 596 famille : 3 787 retraite : 6 250
ASSEDIC	1 063	1 155
Total	13 429	18 788

Connaître les réalités économiques et sociales de la région

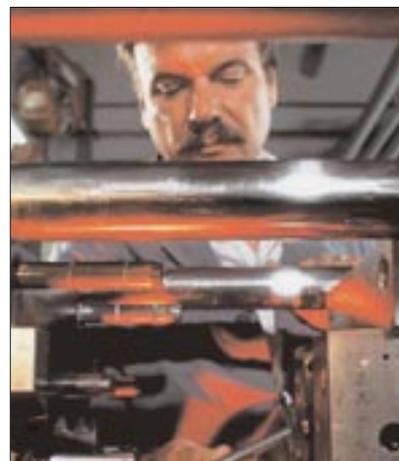
Les services de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) apportent leur concours à la connaissance des réalités économiques et sociales de la région. Ils publient ainsi chaque année le bilan économique et social de la région ainsi que les tableaux économiques régionaux. Des études plus spécifiques ont été réalisées en 2003 sur les thèmes suivants : une analyse du tissu productif et notamment l'étude des facteurs de localisation de l'activité, des travaux de projection démographiques sur le renouvellement des forces de travail, une étude des migrations des jeunes diplômés, des travaux d'amélioration de la connaissance des technologies de l'information et des communications et une étude mettant en évidence les enjeux régionaux du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, l'INSEE a apporté son concours aux nouveaux pays pour les aider à fonder leurs projets de territoire, notamment en apportant des éléments de diagnostic.

Enfin, l'INSEE développe la mise en ligne sur www.insee.fr de toutes ses productions et organise des actions d'information et de formation à destination de divers publics pour favoriser l'appropriation de ce site.

Anticiper les mutations économiques et accompagner le développement des entreprises

L'année 2003 a été marquée par un fort ralentissement de l'activité économique. Cette mauvaise conjoncture a provoqué l'accélération des mutations économiques dans certains secteurs d'activité. La faible croissance de l'économie s'est également traduite par la multiplication des annonces et des mises en œuvre de plans sociaux notamment dans de grandes unités de production industrielle (Métaleurop, Comilog, Altadis...) qui ont supprimé des emplois. Pour la première fois depuis 1993, la région a enregistré une perte nette de 3 900 emplois salariés alors qu'au cours de l'année 2002, le gain net avait été de 4 300 emplois.



Dans ce contexte, au-delà de l'accompagnement des entreprises, l'action des services déconcentrés de l'Etat est caractérisée par la mobilisation et la volonté d'anticiper le plus en amont possible pour éviter ou limiter les effets néfastes de la conjoncture.

► Anticiper et accompagner les mutations économiques

La démarche d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, lancée par le Président de la République et traduite dans les décisions des CIADT des 13 décembre 2002 et 26 mai 2003 ainsi que par le décret du 20 octobre 2003 portant création de la Mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME), a permis aux services de l'Etat en région de s'organiser pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Le préfet de région a désigné un correspondant régional de la MIME chargé de coordonner en région l'action des

Gestion publique et développement économique

services de l'Etat dans ce domaine et d'assurer la bonne information des services des administrations centrales sur les mutations économiques régionales.

Le groupe régional interministériel d'appui sur les mutations économiques est réuni tous les deux mois par ce correspondant régional afin de suivre les évolutions de la situation économique dans les secteurs d'activité et sur les territoires de la région et d'assurer la coordination de l'action des services de l'Etat.

Pour affiner les outils de suivi de la conjoncture et anticiper plus rapidement encore les évolutions prévisibles, un observatoire régional sur les mutations économiques sera créé au cours de l'année 2004. Il associera, au-delà des services de l'Etat, l'ensemble des acteurs du développement économique régional. Une cellule de veille régionale chargée de coordonner le suivi et l'actualisation des tableaux de bord départementaux permettra également d'effectuer un suivi précis des risques sur l'emploi et de la mise en œuvre des plans sociaux.

► **Soutenir les entreprises, la recherche et les exportations**

L'engagement des services de l'Etat en faveur du développement économique régional est manifeste à travers leur présence quotidienne aux côtés des entreprises pour les accompagner en cas de difficulté, les conseiller et financer leurs projets de développement.

Les services de l'Etat accompagnent les entreprises à tous les stades de leur développement et quelles que soient la nature et la taille de leur activité. Ils encouragent la compétitivité des entreprises en les aidant à renouveler leurs outils de production par des investissements matériels, en assurant une meilleure formation de leurs salariés, en développant avec les organisations professionnelles des actions collectives de sensibilisation et d'appropriation des nouvelles technologies, ou encore, en les incitant à rechercher de nouveaux marchés notamment à l'exportation. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises artisanales sont également soutenues afin de densifier ce tissu d'entreprises qui offre de nombreux emplois et qui assure le maillage du territoire par les services rendus aux autres entreprises et aux particuliers. Enfin, la recherche et l'innovation mais aussi le transfert de technologies constituent des axes prioritaires d'intervention car ils préparent le développement futur des entreprises et assurent l'avenir de la région.

Aider les entreprises en difficulté

Le CORRI/CODEFI¹ a accueilli, en 2003, 80 chefs d'entreprises en difficulté. Chaque rendez-vous a permis de faire le point sur la situation de la société et de trouver, en liaison avec ses partenaires, des solutions adaptées, allant parfois jusqu'à la mise en place de prêts de restructuration.

Les commissions des chefs de services financiers de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (CCSF) ont, par ailleurs, examiné les retards de paiement des charges fiscales et sociales de nombreuses entreprises : 37 moratoires importants ont été mis en place, leur permettant de surmonter des impasses de trésorerie et de poursuivre leur activité.

Animer le tissu économique et soutenir les entreprises

La DRIRE a soutenu, au cours de l'année 2003, 37 dossiers d'actions collectives, encourageant la mise en réseau des entreprises ou la mise en œuvre de partenariats, pour un montant de 3,78 millions d'euros (contre 20 dossiers en 2002) et a accompagné la croissance de PME-PMI en soutenant 135 contrats de développement (253 dossiers d'aide), pour un montant de 16,48 millions d'euros.

Encourager la création d'entreprises

Le programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE) mobilise, pour la période 2000-2006, des crédits de l'Etat, de la Région, des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et de la Caisse des Dépôts et Consignation. L'objectif est d'encourager la création et la reprise d'entreprises afin de réduire l'écart traditionnel constaté entre la région et le niveau national, mais également de pérenniser autant que possible ces jeunes entreprises.

En 2003, 10 849 entreprises ont été créées, reprises ou réactivées dans la région, soit une augmentation de 9,8 % par rapport à 2002 et le meilleur résultat depuis 1995. L'embellie régionale est plus soutenue qu'au plan national (+ 8,8 % sur un an).

Dans le cadre de l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises, le PRCTE a mobilisé en 2003, de la part de l'ensemble de ses partenaires et de l'Union européenne à travers les programmes de politique régionale objectifs 1, 2 et 3, plus de 6 millions d'euros. L'Etat est intervenu pour près de 1,2 million d'euros et l'Union européenne pour près de 1,9 million d'euros.

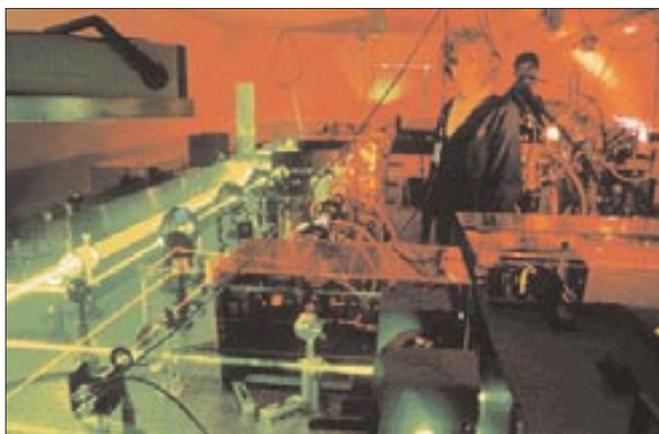
1 - CORRI : comité régional de restructuration industrielle / CODEFI : comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises

Gestion publique et développement économique

A côté des actions d'appui aux porteurs de projets, une campagne de communication à destination du grand public a été organisée en 2003 sur le thème " Vous avez un projet, on vous accompagne ". Le programme d'intervention du PRCTE pour l'année 2003 a également permis d'organiser un forum régional de la création-transmission d'entreprises en mars. Un numéro d'appel téléphonique, le 0 811 00 59 62, a été ouvert permettant à tout porteur de projet d'accéder immédiatement à un premier contact d'information et d'orientation. Un site portail, www.Jecree.com, a été créé pour renseigner sur les différents acteurs et actions de la création et de la reprise d'entreprises dans la région. De mars à décembre 2003, le numéro du centre téléphonique a reçu 7 232 appels utiles et le site internet a enregistré 157 443 connections.

Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur de la loi pour l'initiative économique, destinée à faciliter la création, le développement et la transmission d'entreprise le 6 août 2003, le train de la création d'entreprises a sillonné la France du 8 au 20 septembre, proposant chaque jour aux futurs entrepreneurs une véritable plate-forme d'échange pour les aider concrètement à bâtir leurs projets. Ce train, qui s'est arrêté en gare de Lille le 9 septembre, a accueilli plus de 1 200 visiteurs, dont 130 ont souhaité bénéficier d'une approche personnalisée.

Favoriser l'essaimage d'entreprises issues de la recherche



Le ministère de la Recherche a organisé en 2003, en partenariat avec l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) et le FSE, la 5ème édition du concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Ce concours vise à donner les meilleures chances de succès à des porteurs de projets

de création d'entreprises de technologies innovantes, en leur offrant un soutien financier et un accompagnement approprié. Deux types de projets peuvent être présentés : les projets " en émergence " qui sont au stade de l'idée et de la préfiguration et nécessitent encore d'être approfondis sur les plans technologique, industriel, commercial, juridique ou financier, et les projets " création-développement ", déjà suffisamment avancés pour que la création de la société puisse être envisagée dans les six mois suivant la date de sélection du projet.

8 lauréats (6 projets " en émergence " et 2 " création-développement ") ont été retenus par le jury national sur les 40 candidatures reçues dans la région.

Aider les entreprises régionales à accroître leurs exportations

Les programmes d'action régionaux pour le développement international (PARDI) sont les instruments privilégiés de la politique régionale du commerce extérieur. Ils ont pour objectif de renforcer des secteurs-clé de la région en structurant leur développement international. Les industries ferroviaires, les produits de la mer transformés et les textiles techniques ont déjà fait l'objet d'un PARDI. L'Etat, en partenariat avec la Région, a décidé de soutenir l'action de l'association régionale de promotion de la pomme de terre du Nord-Pas-de-Calais visant à mettre en place un programme d'appui à la filière qui compte 4 300 producteurs et concentre 40 % de la production française. Le PARDI " Pommes de terre ", qui a été signé le 13 février 2003, en présence du ministre délégué au commerce extérieur, prévoit quatre types d'actions : l'information et la sensibilisation des entreprises, la prospection et l'organisation de missions, la participation à des foires et salons ainsi que la constitution, à terme, d'une structure permettant l'embauche d'un cadre export.

Promouvoir l'intelligence économique

Les services de l'Etat encouragent et participent activement au développement des démarches d'intelligence économique qui permettent aux entreprises et notamment les PME-PMI et à leurs organismes professionnels d'être attentifs à l'évolution de l'environnement économique qui ne cesse de se transformer. En complément du soutien aux projets de l'Agence régionale d'information stratégique et technologique (ARIST) (veille technologique), deux nouveaux programmes, développés par le Comité de

Gestion publique et développement économique

développement de l'intelligence économique et stratégique (CDIES) (approche méthodologique) et Vigilances (approche comportementale), ont été lancés en 2003 pour renforcer la sensibilisation, l'initiation et la formation à l'intelligence économique. Ces actions ont concerné 200 PME-PMI, 4 filières professionnelles, 25 consultants et 120 étudiants.

En outre, le colloque relatif à l'intelligence économique et stratégique et à la sécurité des systèmes d'information (IES/SSI), organisé le 22 octobre, à l'initiative du préfet de région et du trésorier-payeur général, en présence du Haut fonctionnaire de défense auprès du ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie (MINEFI), a attiré plus de 200 acteurs publics et privés.

La garantie des conditions d'une saine concurrence et de transactions loyales sur le marché

► Une concurrence saine

Suite à l'adoption, en mai 2003, de la circulaire Dutreil sur les relations grande distribution/fournisseurs visant à maîtriser la dérive de certaines pratiques commerciales, la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF) a mis en place un programme d'information et de contrôle auprès des grands acheteurs implantés dans la région et de leurs fournisseurs.

Par ailleurs, après une première modification en 2001, le projet de réforme du Code des marchés publics a été l'occasion pour la DRCCRF de renforcer sa mission d'information auprès des entreprises et des élus. Ces modifications successives dessinent une perspective de responsabilisation des acheteurs publics et des intervenants à leurs différents niveaux de compétence.

► Des transactions commerciales loyales

Les fraudes et tromperies sur la chose vendue portent préjudice aux intérêts de leurs victimes directes, professionnels ou consommateurs, mais aussi aux concurrents respectueux des règles relatives aux normes visant à garantir la qualité et à assurer la sécurité des produits et des services. Dans ce cadre, plus de 2 200 prélèvements ont été effectués en 2003 sur des produits alimentaires et industriels de consommation courante. Les contrôles ont notamment porté sur les additifs et les traitements en technologie alimentaire, sujets de préoccupation récurrents des consommateurs qui se trouvent au croisement des pratiques affectant l'ordre public économique et la sécurité alimentaire.

Les pratiques agressives envers les consommateurs, en particulier les plus fragiles (démunis, personnes âgées...), ont également fait l'objet d'une vigilance particulière. La poursuite de ces pratiques ont abouti à des condamnations exemplaires : 1 an et 8 mois de prison pour des responsables de sociétés de vente de vin par démarchage auprès de personnes âgées, ou dans le cas des nombreux dossiers contentieux établis en matière de publicité mensongère, 100 000 euros d'amende et un an de prison ferme pour arguments fallacieux sur l'effet d'un produit alimentaire falsifié par l'ajout d'une substance interdite.

Le réseau des correspondants " MINEFI au service des entreprises "

Les différents services du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie sont mobilisés au service des entreprises au travers du portail " MINEFI au service des entreprises " www.entreprises.minefi.gouv.fr qui a pour objet de simplifier les rapports entre les administrations économiques et financières et les entreprises, de faciliter la recherche d'information et de première réponse à leurs questions et d'accompagner leurs projets de développement économique.

Transport, Logement et Aménagement du territoire

Plusieurs évènements contribuant au développement de la dimension multimodale des transports dans la région et concourant au renforcement sa compétitivité et de son attractivité économique jalonnent l'année 2003. Dans le domaine du logement, l'expérimentation de fongibilité des crédits a permis d'adapter les ressources disponibles aux besoins propres de la région. La création de l'ANRU, renouvelle, par ailleurs, le cadre de mise en œuvre des projets de rénovation de l'habitat et des quartiers. Enfin, l'organisation de la gestion des déchets du BTP doit créer les conditions du développement durable des activités de la construction.

Transports routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien

► Le débat public sur le projet de la LAALB

Le nord de la France connaissant une concentration importante de flux de transports internationaux Nord-Sud, le gouvernement a proposé d'engager une réflexion sur la réalisation d'une nouvelle liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique (LAALB) visant à améliorer la fluidité de l'axe Paris-Lille-Europe du Nord.

La Commission nationale du débat public (CNDP¹), saisie par le ministre de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, le 19 février 2003, a décidé d'organiser un débat sur ce projet sur la base du dossier technique préparé par les services de l'État, dont le lancement est intervenu le 30 septembre à Lille.

4 800 exemplaires du dossier ont été diffusés dans ce cadre. Les services de l'État sont restés mobilisés auprès de la Commission particulière du débat public (CPDP) jusqu'à conclusion du débat le 15 janvier 2004, en participant aux 18 réunions publiques et en répondant aux questions posées ou relayées par la CPDP. A ce titre, un document " Questions & Réponses " a été réalisé en décembre 2003 à la demande de la CPDP et diffusé aux participants au débat. Le compte rendu et le bilan du débat public sur ce projet seront rendus publics par la CNDP en 2004.

► La mise en service de DELTA 3

Implantée principalement sur le territoire de la commune de Dourges dans le Pas-de-Calais, la plateforme multimodale et logistique, DELTA 3, a été inaugurée le 5 décembre 2003. Elle associe, sur près de 300 hectares, un terminal de transport combiné (transports routier, ferroviaire et fluvial), des zones logistiques et un centre de services aux transporteurs et aux logisticiens. C'est la première plate-forme de ce type réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales, regroupées dans un syndicat mixte et gérée par les opérateurs professionnels du transport combiné. Projet de grande ampleur, Delta 3 a représenté un investissement de plus de 305 millions d'euros, financés à 51 % par des capitaux privés (155 millions d'euros consacrés à la réalisation des équipements logistiques et du centre de services) et à 49 % par des fonds publics (150 millions d'euros destinés aux infrastructures, dont 38 millions d'euros de crédits européens et 27,5 millions d'euros du ministère des Transports).

► La décision d'implantation de l'AFE à Valenciennes-Lille

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont décidé le 13 décembre 2003 l'implantation de l'Agence ferroviaire européenne (AFE) dans le Nord-Pas-de-Calais. Le dossier de candidature de Valenciennes-Lille à cette implantation a été élaboré par les services de la préfecture de région Nord-Pas-de-Calais en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, Conseil régional, Valenciennes-Métropole et Lille-Métropole Communauté Urbaine, la communauté scientifique, la Chambre de commerce et d'industrie de Valenciennes, Nord France Experts (NFX) et les représentants des industries ferroviaires. L'objet de l'agence est de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation communautaire.

1 - La CNDP, régie par la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Transport, Logement et Aménagement du territoire

► Le développement du transport fluvial



En 2003, le trafic fluvial est caractérisé par une augmentation de 2,3 % des volumes transportés, soit 7,15 millions de tonnes mais une réduction de la distance moyenne de transport de 6,7 %, liée à la hausse des trafics internes à la région au détriment des trafics internationaux.

L'année a été marquée par la reprise des trafics fluviaux par la société Roquette au départ de ses installations sur la Lys et l'arrêt des activités de Metaleurop, qui était un des 10 principaux sites porteurs de l'activité fluviale de la région.

Le gouvernement a décidé, lors du CIADT du 18 décembre 2003, la réalisation du Canal Seine-Nord, qui a pour vocation d'amplifier l'essor du trafic fluvial en reliant le bassin de la Seine et de l'Oise à l'ensemble du réseau européen. Voies Navigables de France (VNF) a été chargé de lancer les études d'avant projet sommaire et de procédures réglementaires avec pour objectif la déclaration d'utilité publique avant la fin 2007.

La multiplicité des interventions sur le réseau fluvial et la diversité du domaine confié à VNF l'ont amené à s'engager dans l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement de la voie d'eau (SRAVE). A ce titre, des rencontres présidées par les sous-préfets ont été organisées sur les 7 territoires (Valenciennes, Lens/Béthune, Dunkerque/Calais/Saint-Omer, Lille, Douai/Arras, Maubeuge/Val-de-Sambre, Cambrai) définis ayant pour objet le développement du partenariat local en faveur du développement durable de la voie d'eau. Ces rencontres déboucheront, en 2004, sur la réalisation d'un document définissant les orientations de développement de la voie d'eau et intégrant les perspectives ouvertes par la décision de réaliser Seine-Nord et la prochaine décentralisation.

► La sécurité maritime

Le détroit du Pas-de-Calais, a bénéficié en 2003, des mesures prises lors des comités interministériels de la mer, avec la mise en place d'un remorqueur de haute mer, le Far Turbo, affrété conjointement par la France et la Grande-Bretagne et le renforcement des moyens de patrouille de la Marine nationale dans le détroit. Les moyens en personnels des centres de sécurité des navires de Boulogne et de Dunkerque ont également été renforcés.

Après le naufrage, au large de Dunkerque du navire roulier Tricolor, le 14 décembre 2002, à la suite d'un abordage avec le cargo Karibo, l'année 2003 a été marquée par les opérations de découpage et de relevage du navire, réalisées sous la responsabilité opérationnelle du préfet maritime Manche/Mer du Nord. Le découpage de l'épave, commencé le 22 juillet s'est achevé le 17 octobre 2003 par la découpe de la 9ème et dernière tranche du navire. Leur relevage ainsi que l'enlèvement des déchets constitués de ferraille et de voitures devrait s'achever dans le courant de l'année 2004. Le dépeçage de l'épave a causé de nombreuses perturbations à l'ensemble du trafic maritime dans la voie montante du dispositif de séparation de trafic (DST). 100 000 bulletins et avis aux navigateurs supplémentaires ont été émis par le Centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance en mer des affaires maritimes (CROSS) Gris Nez pour signaler l'épave du Tricolor. L'information a été systématiquement communiquée à tous les navires de la zone, et plusieurs bâtiments de l'Etat ont assuré une surveillance permanente de l'épave.



Transport, Logement et Aménagement du territoire

Activité portuaire

Port autonome de Dunkerque

L'année 2003 a marqué pour le Port de Dunkerque un nouveau record d'activités à plus de 50,7 millions de tonnes dont 36 à l'import et 13,7 à l'export.

Les minerais charbons représentent 21,8 millions de tonnes, les marchandises diverses 11,1 millions de tonnes alors que les vracs liquides atteignent 13,2 millions de tonnes et les vracs solides 4 millions de tonnes. Le chiffre d'affaires du Port de Dunkerque s'établit à 62,45 millions d'euros.

L'image de Dunkerque, port fiable, polyvalent, dynamique et doté d'importantes réserves d'espace pour des extensions portuaires et des implantations industrielles en logistique est désormais renforcée.

Port de Boulogne-sur-Mer

Si l'année 2003 a été marquée par l'arrêt de l'activité sidérurgique de Comilog avec d'indéniables répercussions sur l'activité du port, ce dernier a déjà lancé les bases de sa restructuration par une étude de développement à l'horizon 2020, incluant en particulier la zone de 38 ha dégagée par la Comilog.

Boulogne s'est encore imposé comme premier port français de la pêche : 50 000 tonnes de poissons déchargés et 300 000 tonnes de produits de la mer traités à Capecure par 150 entreprises, 6 600 personnes et 1 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

On relève également une forte poussée du port de plaisance. L'activité transmanche, dont la reprise était prévue en 2003, a été reportée en 2004.

Port de Calais

Calais reste avec 13,7 millions de passagers le deuxième port du monde (derrière Douvres).

Un effort tout particulier a été fait sur le plan de la sécurité et notamment le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine vers la Grande-Bretagne a été renforcé.

La plaisance et les événements nautiques (Calais Round Race Britain) prennent désormais place dans la vie du port.

La part du commerce présente des perspectives encourageantes malgré une pause en 2003 des activités fret.

► Transport aérien

Le transport aérien passagers dans la région Nord-Pas-de-Calais a enregistré, en 2003, un trafic d'un peu moins d'un million de passagers, représentant environ 350 000 atterrissages ou décollages.

Dans le cadre de ses missions relatives au contrôle de la circulation aérienne, aux interventions d'installation et de maintenance sur les équipements aéroportuaires, à la formation des pilotes et aux conseils aux industriels et exploitants de l'aéronautique, l'activité de la Délégation Nord-Pas-de-Calais de l'aviation civile, a notamment été marquée, en 2003, par :

- l'installation et la mise en service d'un réseau opérationnel à la tour de contrôle de Lille-Lesquin permettant le regroupement des informations



aéronautiques et les images radar,

- l'installation et la mise en service d'une aide radioélectrique complète permettant l'atterrissage aux instruments sur l'aérodrome de Merville,
- le développement du Centre transfrontalier sur l'aérodrome de Maubeuge.

Chiffres clé du transport en 2003

Infrastructures de transports

- 1 012 km de routes nationales
- 600 km d'autoroutes
- 1 422 km de voies ferrées
- 680 km de voies navigables (576 km commerciales)
- 1 aéroport international
- 1 port maritime d'intérêt national
- 14 ports fluviaux

Économie des transports

- 155 millions de tonnes de marchandises transportées (79,8 % du tonnage par la route, 18 % par le train et 2,1 % par la voie d'eau)
- 2 696 établissements de transport de marchandises et 23 600 salariés
- 886 établissements de transports de voyageurs et 7 393 salariés

Financement sur routes nationales et autoroutes

- 56,2 millions d'euros

Transport, Logement et Aménagement du territoire

Logement

► La fongibilité des crédits " logement "

Dans la perspective de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'année 2003 a été marquée par l'expérimentation de la fongibilité des crédits " logement ". Elle s'est traduite par le regroupement des crédits des différents chapitres budgétaires destinés à la construction et à la réhabilitation du logement social, permettant une adaptation des ressources disponibles aux besoins spécifiques de la région. 3 193 logements sociaux, contre 3 069 en 2002, ont ainsi été financés, ainsi que 274 logements, contre 191 en 2002, destinés aux populations les plus en difficultés grâce aux prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Par ailleurs, 3 748 logements ont été rénovés pour un montant de 8,11 millions d'euros. Enfin, l'effort de rénovation des logements privés s'est également poursuivi : 4 967 logements ont bénéficié de l'aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et 7 007 de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH).

► La création d'un " guichet unique " pour la rénovation de l'habitat et des quartiers

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 a créé l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) dans le but de simplifier et d'accélérer les démarches des collectivités locales et des organismes d'HLM désireux de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au lieu de s'adresser, comme auparavant, à divers organismes financiers et administratifs, l'agence, qui associe l'ensemble des financeurs et partenaires nationaux concernés (l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, l'ANAH, l'Union sociale pour l'habitat, le 1% logement, l'Union européenne) devient leur interlocuteur unique et leur offre, de plus, la garantie de ses financements.

Le programme de rénovation urbaine, défini par cette loi, prévoit, au plan national, pour la période 2004-2008, la construction de 200 000 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 200 000 logements, ainsi que la démolition de 200 000 logements vétustes.

Les aides de l'ANRU concernent, sauf exception, les quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS), dont 162 ont été identifiés comme prioritaires. Les aides de

l'Etat prévues dans les conventions Grand projet de ville (GPV)/Opération de renouvellement urbain (ORU) seront aussi honorées par l'ANRU à travers une contractualisation. L'évaluation à mi-parcours de ces projets sera l'occasion de les revoir, d'en préciser le contenu et éventuellement d'amplifier leur programme d'actions.

Quatre projets ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation dans la région : Douchy-les-Mines (boulevard de la Liberté), Maubeuge (quartier de l'Épinette), Arras (quartier Saint-Pol) et Boulogne-sur-mer (chemin vert). Une soixantaine de projets est actuellement instruite dans le Nord-Pas-de-Calais.

Chiffres clé du logement en 2003

Habitat

- 491 693 résidences principales
- 308 971 logements sociaux
- Taux de logements sociaux : 78,5 %

Construction neuve

- 13 702 autorisations de construire
- 2 425 563 m² de locaux autorisés
- 20 000 entreprises du bâtiment et des travaux publics et 56 057 salariés

Aide au logement privé

- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) : 4 967 logements pour 31,48 millions d'euros
- Prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) : 7 007 logements pour 13,23 millions d'euros

Aide au logement social

- Prêt locatif à usage social (PLUS) : 3 193 logements pour 17,08 millions d'euros
- Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) : 3 748 logements pour 8,11 millions d'euros
- Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : 274 logements pour 5,04 millions d'euros
- Prêt locatif social (PLS) : 350 logements
- Démolition – changement d'usage :
 - Zones urbaines sensibles (ZUS) : 585 logements pour 1,845 millions d'euros
 - Hors ZUS : 29 logements pour 77 000 euros

La plupart des actions en matière d'aménagement du territoire sont traitées dans le cadre de l'action du SGAR. Cependant, l'action spécifique menée en 2003 dans le domaine de la gestion des déchets du BTP mérite d'être soulignée.

La planification et l'amélioration de la gestion des déchets du BTP

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) est concerné par plusieurs types d'enjeux environnementaux, au nombre desquels la maîtrise de la production et la gestion des déchets. En effet, si l'activité du BTP produit des déchets, elle utilise par ailleurs des matériaux recyclés. Elle peut ainsi contribuer à l'amélioration de la situation générale en matière de déchets.

Suite à la circulaire interministérielle du 15 février 2000, par laquelle les DDE se sont vu confier le pilotage des plans de gestion des déchets des chantiers du BTP, la gestion globale des déchets de ce secteur a été engagée

avec réalisation du plan régional s'inscrivant dans le cadre réglementaire des plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS). Ce plan, approuvé au niveau de chaque département, définit des préconisations et précise le rôle des acteurs. N'ayant pas de caractère opposable, sa mise en œuvre passe par l'engagement des partenaires, maîtres d'ouvrage publics et privés, maîtres d'œuvre et entreprises, associés à son élaboration, de respecter les objectifs définis dans la charte qualité-gestion, signée en janvier 2004 par le préfet de région. Ces engagements portent notamment sur la réduction du tonnage des déchets produits et sur leur réutilisation, sur le recours à des produits recyclés dans les appels d'offres ou encore sur la diminution des nuisances dues au transport des déchets.



Santé publique et cohésion sociale

Au-delà d'un état de santé général assez dégradé, l'espérance de vie demeurant dans la région une des plus faibles de France, la situation sanitaire régionale est caractérisée par la sous-densité médicale qui concerne tout particulièrement les spécialistes. Dans ce cadre, les actions des services de l'Etat ont notamment porté sur la promotion de la santé publique, l'amélioration de la sécurité sanitaire et le développement de la qualité de l'offre de soins et de services. Elles ont également eu pour objectif de renforcer l'accès des plus démunis et des plus fragiles à une qualité de vie et de soins comparable à l'ensemble de la population. La professionnalisation du secteur de l'aide à domicile a par ailleurs été encouragée, notamment, par la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Enfin, dans le domaine de l'intégration, de nouvelles dispositions ont été mises en œuvre afin d'accompagner les personnes concernées.

Santé publique et veille sanitaire

► Le développement d'une politique de santé et de prévention adaptée aux besoins de la population selon les territoires

La mise en œuvre des programmes régionaux de santé (PRS)

Six programmes régionaux de santé (PRS) ont été définis sur la base des problématiques spécifiques de la région Nord-Pas-de-Calais : lutte contre le cancer, santé cardiovasculaire, santé des enfants et des jeunes, conduites de consommation à risque, accès à la prévention et aux soins des personnes en difficulté, santé environnement. La volonté de décliner les priorités de santé au plus près des populations, tout en tenant compte des objectifs nationaux a favorisé l'émergence de propositions d'ajustement de ces dispositifs ainsi que leur territorialisation.

De très nombreuses actions ont été développées au titre de la santé des enfants et des jeunes et des conduites de consommation à risque. L'action de l'Etat, a également été orientée, toujours en tenant compte des objectifs nationaux et des spécificités régionales, sur le dépistage du cancer, avec la mise en œuvre, en direction tant des professionnels de santé que des populations, du plan régional d'information et de formation. Au total, 186 actions ont été financées dans ce cadre, représentant un coût global de plus de 4,3 millions d'euros, contre 4 millions d'euros en 2002, auxquels s'ajoutent 2,3 millions d'euros au titre du dépistage du cancer.

Les structures hospitalières : un élément essentiel d'une politique de santé

Les établissements hospitaliers sont au cœur des enjeux de la santé publique et des risques sanitaires structurels ou exceptionnels. Dans le cadre de l'adaptation de l'offre de soins hospitalière, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) a assuré, pour le compte de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), la gestion des autorisations d'ouverture de services. Le comité régional d'organisation sanitaire et social (CROSS) s'est réuni à 6 reprises et a instruit 70 rapports, dont 43 dossiers d'équipements matériels lourds.

Les services ont contribué aux travaux inscrits au programme de l'ARH : procédures d'équipements matériels lourds, cahier des charges pour l'hospitalisation à domicile (HAD), urgences, schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) insuffisance rénale chronique, révision du SROS 2 ...

Concernant les centres de santé, 5 centres ont été agréés en 2003 et 9 dossiers sont en cours d'instruction. La DRASS a par ailleurs diligenté une enquête qualitative et quantitative sur ces centres.

La DRASS a suivi la répartition de la dotation régionale hospitalière 2003 s'élevant à 2,957 millions d'euros en augmentation de 5,6 % par rapport à 2002.

Dans le cadre du plan Hôpital 2007 et de l'objectif régional pluriannuel d'investissement (ORPI) de l'ARH, la DRASS a contribué à la gestion du programme d'investissement correspondant à des aides en capital au titre du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP), soit 12,798 millions d'euros et à des aides au fonctionnement au titre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), soit 4,185 millions d'euros.

Santé publique et cohésion sociale

Elle a également assumé, pour le compte de l'ARH, la gestion régionale du dispositif PMSI (programme médicalisé des systèmes d'information) concernant le recueil et le traitement des données de production de soins dans les champs " médecine obstétrique " et " soins de suite et de réadaptation " transmises par les établissements publics participant au service public hospitalier et a participé à l'exploitation de ces données.

Elle a enfin contribué à la préparation régionale de la mise en place de la tarification à l'activité, liée à la réforme du financement des établissements de santé en 2004. Cette contribution passe notamment par la validation des comptes administratifs retraités produits par les établissements de santé.

► La protection de la population par une réponse rapide et pertinente des services de l'Etat

Surveiller et réagir

La protection de la population s'est traduite par l'intervention de la DRASS et de la Cellule interrégionale d'épidémiologie Nord dans divers domaines du champ sanitaire au titre de la surveillance, au nombre desquels la surveillance des effets sur la santé de la pollution atmosphérique, le copilotage du groupe " gestion des risques sanitaires des sites industriels ", l'activation du système de surveillance de la syphilis dans le Nord et l'évaluation de la couverture en comprimés d'iode de la population autour de la centrale nucléaire de Gravelines.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont dû intervenir et réagir lors d'événements ponctuels comportant des risques pour la santé des populations. C'est ainsi que les cas éventuels de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) importés de Chine, la recherche des expositions des salariés revenus de Chine, la collecte de sérum pour les personnes susceptibles d'avoir été contaminées et l'épidémie de légionellose dans le Pas-de-Calais ont fortement mobilisé les services de l'Etat tant au titre de la veille que de la surveillance sanitaire.

Conjuguer santé et environnement

Les eaux de distribution et de baignade, l'amiante, la qualité de l'air extérieur et intérieur, le logement indigne sont autant d'axes prioritaires du plan régional d'action en santé environnement (PRASE).

Outre les activités classiques en ce domaine, la DRASS s'est investie, en 2003, tout particulièrement dans la

création de l'Observatoire des déchets d'activité de soins organisé dans le cadre du PREDIS et le suivi de l'évaluation détaillée des risques de Metaleurop.

La recherche de la qualité de service à l'usager dans le secteur sanitaire, social et médico-social

L'inspection des organismes de sécurité sociale, des mutuelles, des pharmacies et laboratoires, des établissements de santé et des établissements médico-sociaux est un des outils essentiels de l'Etat pour surveiller l'application des politiques nationales de santé publique, de réduction des inégalités, de prévention, de qualité des soins et pour améliorer la qualité des prestations servies aux usagers, allocataires des caisses et résidents des établissements sociaux et médico-sociaux sous tutelle de l'Etat.

La DRASS a procédé, dans ce cadre, à 382 inspections dans le domaine de la pharmacie et des établissements de santé et a mené 44 missions au titre de la sécurité sanitaire dans 28 établissements de la région. Des lacunes, voire des dysfonctionnements graves ont été mis en évidence dans plus de 20 d'entre eux.

Dans le champ médico-social, le programme national de prévention et de lutte contre la maltraitance s'est poursuivi en 2003, ainsi que le programme d'inspection des établissements. Ces inspections se déroulent soit de manière aléatoire, soit à la suite de plainte d'usagers. En 2003, 68 plaintes ont ainsi été instruites par les services de l'Etat.

Enfin, 53 contrôles ont été réalisés dans le domaine de la protection sociale.

L'année 2003 est particulièrement marquée par l'engagement d'une démarche qualité sur la fonction d'inspection avec la réalisation de guides et de référentiels d'inspection en vue d'une harmonisation des pratiques, garants de la fiabilité du travail et de l'efficacité des services.

Concourir à la sécurité des produits alimentaires

L'activité de contrôle de la DRCCRF sur la conformité des produits et services offerts à la vente concourt au souci des pouvoirs publics d'améliorer leur niveau de sécurité par la vérification du respect des normes et réglementations. En 2003, l'accent a été mis sur le respect de normes alimentaires relatives aux additifs et aux contaminants aux stades de la fabrication, de l'importation et de la distribution.

Santé publique et cohésion sociale

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, une campagne interadministrative a rassemblé notamment la DRAF, la DRIRE et la DRCCRF pour vérifier la conformité aux normes sanitaires des végétaux alimentaires cultivés dans la zone environnant le site Metaleurop. Des retraits et des restrictions d'emploi de matières premières alimentaires ont été effectués. A long terme, l'action vise à réorienter vers des cultures alternatives l'exploitation des terres inaptes à l'alimentation.

► Le développement des ressources médicales et para-médicales

La région Nord-Pas-de-Calais est caractérisée par la faible densité des professions médicales et paramédicales. Aussi, l'Etat a lancé, en 2001, un plan régional d'action visant à adapter l'appareil de formation aux besoins régionaux et améliorer ainsi la prise en charge des populations. Le premier bilan de ce plan réalisé en 2003 montre que les actions menées ont contribué à une meilleure connaissance de la démographie à l'horizon 2020 et au développement du potentiel médical. L'appareil de formation dans le domaine paramédical est, quant à lui, passé de 2 932 places à 4 752 places soit une progression de 62 %.

La mise en place du comité régional de l'observatoire national de la démographie des professions de santé

Conformément aux dispositions du décret du 19 juin 2003 portant création de l'observatoire national de la démographie des professions de santé, le comité régional du Nord-Pas-de-Calais a été créé par arrêté préfectoral du 22 octobre 2003. Il s'est réuni pour la première fois le 18 décembre 2003. Son programme de travail pour l'année 2004 portera sur les omnipraticiens, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens (commande nationale) ainsi que sur les spécialistes, les sages-femmes et les chirurgiens dentistes (commande régionale).

Favoriser la cohésion sociale

► La professionnalisation du secteur de l'aide à domicile

La montée en charge de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, rend indispensable la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile par la



formation ou la validation des acquis de l'expérience (VAE)¹. Le fonds de modernisation de l'aide à domicile (FMAD) a soutenu 6 projets dans la région pour un montant de plus de 1,07 million d'euros. Ces crédits ont notamment permis à 320 salariés de la région d'accéder à la formation au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), dont un quart par le biais de la VAE.

Le DEAVS offre aux candidats à cette formation les compétences requises pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des publics fragiles à leur domicile. 8 centres dispensent cette formation dans la région, 4 nouveaux centres ayant été agréés en 2003. La première session de VAE, qui s'est déroulée de février à juillet 2003, a permis à 72 candidats d'obtenir la totalité du diplôme (27 % des inscrits) et aux autres d'acquérir une partie des unités de compétence nécessaires à l'obtention du diplôme.

► Le renforcement de l'action médico-sociale à l'égard des personnes handicapées, en difficulté et des personnes âgées

En 2003, la DRASS a assuré la répartition d'une dotation de plus de 415 millions d'euros pour les établissements pour handicapés. 567 places nouvelles ont été créées dans ces établissements ainsi que 60 places en maisons d'accueil spécialisées (MAS).

Concernant les personnes en difficulté, 30 places

1 - La VAE, instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, permet de faire reconnaître officiellement, sous certaines conditions, les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme, titre ou certificat de qualification.

Santé publique et cohésion sociale

nouvelles en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont été créées et 10 centres de cures ambulatoires en alcoologie (CCAA) ont vu leurs moyens renforcés.

170 millions d'euros ont été consacrés en 2003 à l'amélioration des conditions d'accueil des personnes âgées. Les actions développées dans ce domaine se sont traduites par la mise en œuvre de 75 places en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), la création de 116 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire et l'amélioration des conditions d'accueil de 378 personnes âgées. L'accent a par ailleurs été mis sur la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). 78 conventions ont été signées dans ce cadre mobilisant 6,2 millions d'euros qui ont permis de médicaliser 5 992 lits supplémentaires.

► L'expérimentation du contrat accueil intégration (CAI)

Dans le domaine de l'intégration, l'accent a été mis sur l'accompagnement des personnes étrangères et des conjoints de Français rejoignant légalement le territoire avec des actions tendant à faciliter leur intégration, en privilégiant l'appréhension des valeurs républicaines et des droits sociaux et l'apprentissage de la langue. Ainsi, le Nord est l'un des 12 départements à avoir expérimenté le CAI mis en place entre les mois de juillet et de décembre 2003. Chaque nouvel arrivant s'est vu

proposer la signature d'un contrat individuel d'accueil et d'intégration. L'Etat lui offre, dans ce cadre, une formation linguistique, clé d'entrée de l'intégration, car garante de l'accès à l'ensemble des composantes de la vie quotidienne, logement, emploi, implication citoyenne, école..., une formation civique, un diagnostic des besoins et un accompagnement social si nécessaire, ainsi qu'un suivi approprié. Le nouvel arrivant signataire du contrat s'engage, de son côté, à suivre les formations proposées. Au cours des 6 mois d'expérimentation, 1 130 personnes, sur les 1 448 contactées, ont signé un CAI. 1 123 immigrés ont suivi la formation civique, 445, la formation linguistique et 75 ont bénéficié d'un accompagnement social. 400 entretiens d'information ont également été réalisés par le service social d'aide aux émigrants (SSAE) et l'association de service social et familial d'aide aux migrants (ASSFAM).

Par ailleurs, le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) a poursuivi ses actions en faveur de la lutte contre les discriminations, avec notamment la mise en place, avec les collectivités territoriales et le monde associatif, d'une campagne régionale de communication et de sensibilisation du grand public. Des journées régionales ont également été organisées en juin, à Dunkerque, Arras, Valenciennes et Lille, avec les acteurs publics et privés pour repérer et comprendre les processus de discrimination et développer des méthodes de prévention et d'action contre le racisme et la discrimination.



Economie agricole et monde rural

L'année 2003 a été marquée par la réforme de la politique agricole commune (PAC) et par la réforme de la politique commune de la pêche (PCP). Les services de l'Etat ont accompagné, tout au long de l'année, les activités des filières agriculture et pêche afin de renforcer leur pérennité, leur compétitivité et la création de valeur ajoutée dans les exploitations et les entreprises, de valoriser les produits et de promouvoir des démarches garantissant sécurité alimentaire et qualité respectueuse de l'environnement.

Agriculture

► Le soutien au développement des exploitations agricoles

L'agriculture du Nord-Pas-de-Calais est caractérisée par la proximité urbaine qui génère une pression foncière élevée et une forte densité de population agricole. Le taux d'activité agricole est plus faible en région que dans le reste du pays compte tenu du poids de l'industrie et des services. La diminution du nombre d'exploitations agricoles est devenue, au cours de la dernière décennie, plus forte que la moyenne nationale, accélérant la concentration des surfaces et des moyens de production. Le revenu du travail est faible, même si le revenu moyen des exploitations s'est amélioré avec la PAC.

Dans ce cadre, les services de l'Etat, aux côtés de ceux des collectivités territoriales, ont poursuivi, la mise en œuvre des actions visant au maintien et au développement des exploitations agricoles, en renforçant les aides ciblées sur les petites structures d'exploitation, en favorisant de nouveaux types d'installation et en encourageant la diversification.

L'Etat a notamment décidé d'accompagner le projet de la Chambre régionale d'agriculture portant sur la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui doit permettre aux agriculteurs de disposer d'outils de connaissance et d'aides à la décision pour la gestion de leurs exploitations.

► La promotion des filières agricoles et alimentaires

Les productions alimentaires régionales se distinguent par leur densité et leur poids économique avec un tissu dense de PME et de groupes internationaux.

Dans ce contexte, les services de l'agriculture soutiennent la promotion des productions régionales à haute valeur ajoutée. Ainsi les référencements en



productions bovines, pommes de terre et légumes, qui s'intègrent dans le référentiel national lancé en 2003 par le ministère de l'Agriculture pour l'agriculture raisonnée, se sont développés avec plus de 5 000 producteurs engagés dans cette démarche.

Les services de l'Etat ont, par ailleurs, encouragé le développement du secteur agroalimentaire, essentiellement par la mise en œuvre d'actions collectives et le soutien aux projets de développement des entreprises agroalimentaires, avec la prime d'orientation agricole (POA) dans le cadre du plan de développement rural national (PDRN), complétée par les fonds européens¹.

► La promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement

Depuis 1994, l'Etat, les collectivités territoriales et les agences de l'eau ont aidé les éleveurs de taille importante à financer des études et des travaux pour la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Le classement des départements du Nord et du Pas-de-Calais en zones

1 - Fonds européen d'orientation et de garantie agricole-O (F EOGA) dans les zones éligibles au programme de soutien transitoire objectif 1 (arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Douai et Valenciennes), FEOGA-G en dehors de ces zones et Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) dans le secteur de la transformation et commercialisation des produits de la mer et de l'aquaculture.



Economie agricole et monde rural

vulnérables au titre de la directive " nitrates ", le 20 décembre 2002 par arrêté préfectoral, a ouvert ces aides à l'ensemble des éleveurs, quelles que soient la taille des élevages et les espèces détenues. Ce dispositif, approuvé par la Commission européenne, a une durée limitée. En effet, au-delà du 31 décembre 2006, aucune aide ne pourra plus être accordée en zone vulnérable pour de tels investissements. Les éleveurs de ces zones qui ne respecteront pas la directive seront exclus de tous les dispositifs d'aide publique à l'investissement (mise en œuvre de l'" écoconditionnalité " dans le cadre de la PAC réformée).

La DRAF a par ailleurs assuré, afin de garantir une cohérence interdépartementale, l'animation des groupes de travail chargés d'élaborer les programmes départementaux anticipant l'application de la directive cadre sur l'eau (DCE) et qui s'appliqueront sur des zones de sensibilité regroupant les masses définies dans le cadre de cette directive. Ces programmes d'action représentent le deuxième volet d'application de la directive " nitrates ", le premier étant le programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMLEE) appliqué au niveau de chaque département.

Enfin, l'agriculture est confrontée dans la région Nord-Pas-de-Calais aux problèmes hérités des activités industrielles passées. En effet, plusieurs industries métallurgiques ont entraîné la pollution des sols à des niveaux devenus incompatibles avec une production alimentaire respectant les seuils de teneurs en métaux lourds. La DRAF, et plus particulièrement le Service régional de la protection des végétaux (SRPV) a réalisé des opérations de contrôle et de surveillance sur les territoires agricoles contaminés, qui ont abouti à la destruction de productions interdites à la vente pour l'alimentation humaine. Plusieurs centaines d'hectares sont ainsi concernés et nécessitent l'étude de leur usage futur, forêt ou agriculture non alimentaire, ou autre destination (nouvelle activité, espaces verts...).

► La préservation des paysages forestiers

Avec 107 500 hectares de surface boisée, la région présente un taux de boisement de près de 8 %, soit le taux le plus faible de France et seulement 0,7 % de la surface boisée nationale.

Les 3 premières années de mise en œuvre du CPER ont permis de développer, avec le concours des fonds européens, dans les territoires couverts par le

programme de soutien transitoire objectif 1 où se concentre l'essentiel de la couverture forestière du Nord, des opérations collectives forestières, des actions de gestion forestière et de boisement des terres agricoles.

► La réforme de la politique agricole commune

Les ministres de l'agriculture de l'Union européenne ont adopté, le 26 juin 2003, la réforme de la PAC, qui modifie radicalement les modalités de financement du secteur agricole communautaire. Les différents éléments de la réforme entreront en vigueur en 2004 et 2005.

Les principaux éléments de la PAC réformée :

- un " paiement unique par exploitation ", indépendant des volumes de production ; un lien entre subvention et production pourra être maintenu par les États membres, dans des conditions et des limites clairement établies pour éviter l'abandon de la production,
- le paiement des aides subordonné au respect de normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et de bien-être des animaux, ainsi qu'à l'exigence du maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes (" écoconditionnalité "),
- une politique de développement rural renforcée, dotée de moyens financiers accrus et caractérisée par de nouvelles mesures destinées à promouvoir l'environnement, la qualité et le bien-être animal et aider les agriculteurs à appliquer les normes de production communautaires à compter de 2005,
- une réduction des paiements directs (" modulation ") aux grandes exploitations afin de financer la nouvelle politique de développement rural,
- un mécanisme de discipline financière visant à garantir le respect du budget agricole fixé jusqu'en 2013,
- la révision de la politique de marché de la PAC.

► La promotion de l'enseignement agricole

Les 32 sites de formation de l'enseignement agricole public et privé du Nord-Pas-de-Calais ont accueilli, en 2003, 8 100 élèves et 1 800 apprentis dans leurs filières techniques et de services, du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) au brevet de technicien supérieur (BTS) et à la licence professionnelle. Les taux de réussite aux examens y sont comparables à ceux observés au niveau national.

Economie agricole et monde rural



Fidèle à ses missions d'insertion et de développement local, l'enseignement agricole a signé une convention de partenariat avec les professionnels du paysage pour la formation et la revalorisation de l'image du métier, et conduit une action remarquable pour la restauration des secteurs pavés de la course Paris-Roubaix. Cette restauration a permis de valoriser l'enseignement agricole et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine local.

Les élèves du lycée professionnel horticole de Valenciennes-Raismes ont, dans ce cadre, bénéficié, au cours de l'année scolaire 2002-2003, d'un support de cours correspondant aux qualifications d'un responsable d'exploitation, d'un chef d'équipe ou d'un ouvrier qualifié, avec des travaux de terrassement, de nivellement, de pose de bordure et de pavés, de topographie, de drainage... mais aussi la conduite d'un chantier et de sa logistique avec les besoins en matériaux, la préparation du sol, le nettoyage... sans oublier la sécurité du chantier et l'aspect ergonomique du travail.

Ils ont été rejoints par les élèves des 3 autres établissements agricoles publics du Nord (Douai, Dunkerque et Lomme) au cours de l'année 2003-2004.

Pêche

► La poursuite de la réorganisation des services de l'Etat

Depuis la réforme de 1997, les services des affaires maritimes de Boulogne sont regroupés sous l'autorité d'un directeur régional et interdépartemental, alors que les services étaient encore répartis physiquement sur

deux sites. En septembre 2003, les services de la Direction interrégionale Nord-Pas-de-Calais/Picardie et de la Direction interdépartementale Pas-de-Calais/Somme ont été regroupés sur un même site permettant un accueil centralisé des usagers, des économies de fonctionnement et une meilleure organisation du travail.

► La réforme de la politique commune de la pêche

L'Union européenne s'est dotée d'une nouvelle politique de la pêche, le 1er janvier 2003, après l'adoption par le Conseil pêche de décembre 2002 d'un premier paquet de mesures concernant l'établissement d'objectifs à long terme sur les possibilités de pêche (maintien de taux sûrs de poissons adultes dans les stocks de l'Union européenne), une nouvelle politique pour la flotte (adaptation de la capacité de pêche aux possibilités de pêche et élimination progressive des aides publiques pour le renouvellement ou la modernisation des navires de pêche), une meilleure application des règles de contrôle (renforcement de la coopération entre pays, uniformisation des contrôles...) et une participation accrue des pêcheurs au travers notamment de conseils consultatifs régionaux.

La réforme ayant notamment simplifié la politique de gestion de la flotte en donnant plus de responsabilités aux États membres en vue de garantir un équilibre entre leur flotte et leurs possibilités de pêche, l'encadrement de la flotte, les programmes d'orientation pluriannuels (POP) et la segmentation de la flottille ont été supprimés depuis le 1er janvier 2003, mais la capacité de la flotte est restée limitée.

Les aides au secteur de la pêche

La réforme doit par ailleurs mettre fin aux subventions pour le renouvellement de la flotte. La France, qui a souhaité maintenir un régime d'aides à la modernisation et à la construction, doit atteindre, d'ici la fin de l'année 2004, un objectif de réduction de 3 % de la flotte en jauge et en puissance.

Si les aides au renouvellement sont d'ores et déjà interdites pour les navires hauturiers, elles seront interdites après le 31 décembre 2004 pour l'ensemble des navires d'où la mise en œuvre, dès l'été 2003, d'un plan de modernisation de la flotte par le ministère de l'agriculture avec une participation active des collectivités locales.

Les seules aides à la modernisation autorisées jusqu'au

Economie agricole et monde rural

31 décembre 2006 (terme de la programmation IFOP) devront concerner des investissements destinés à améliorer la sécurité à bord, les conditions de travail, l'hygiène et la qualité des produits. S'agissant enfin des aides socio-économiques, l'aide individuelle à la reconversion est maintenue et une aide à la diversification a été créée.

► Le plan de reconstitution des stocks de cabillaud

Un plan de reconstitution des stocks de cabillaud menacés d'épuisement en mer du Nord a été adopté par le Conseil en décembre 2002. Au dispositif initial prévoyant un train de mesures très contraignantes mais permettant la poursuite de la pêche (encadrement des engins, maillage, pourcentage maximal de cabillaud pouvant être pêché) a été ajoutée une stricte limitation du nombre de jours de mer pour chaque type de métier (14 jours pour les fileyeurs et les perchistes, 22 pour les chalutiers). Ces mesures ont fortement pénalisé les pêcheries en mer du Nord, et en particulier les dunkerquois. L'essentiel de la flotte boulonnaise et calaisienne s'est, quant à elle, reporté sur la Manche orientale, de même qu'un certain nombre de chalutiers belges et néerlandais,

provoquant un regain de tension sur les zones de pêche. La limitation du nombre de jours de mer et l'obligation pour tout bateau débarquant plus d'une tonne de cabillaud de prévenir les services de l'Etat au moins 4 heures à l'avance, de même que les constats alarmistes des scientifiques internationaux ont suscité l'incompréhension des pêcheurs artisans qui se sont mobilisés à la fin de l'année 2003 lors d'une manifestation d'ampleur européenne dans le cadre de l'European Fishing Action Group (EFAG).

► L'emploi et la formation

Depuis trois ans, une légère augmentation du nombre de marins embarqués a été enregistrée. Cette tendance est liée à la bonne santé du secteur, aux rémunérations attractives et aux efforts de formation de nouveaux marins mis en œuvre en 2002. Face au déficit de main d'œuvre, les armateurs ont recours, à Boulogne, à de la main d'œuvre étrangère, essentiellement polonaise.

Les effectifs armant les unités hauturières sont stabilisés à 251 marins. De la même manière, les armateurs font face à une pénurie chronique de main d'œuvre. Des réflexions sont en cours sur la formation en alternance et l'assouplissement des voies d'accès au métier pour permettre de réduire cette contrainte.

Les formations professionnelles initiales et continues sont assurées par le lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer/Le Portel. Les formations initiales, organisées autour de 2 diplômes, ont accueilli 132 élèves. Le premier cursus permet d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de marin pêcheur. Le second assure une formation aux brevets d'études professionnelles maritimes (BEPM) "option conduite" ou "machines marines". Dans le domaine de la formation continue, six formations différentes (certificat d'initiation nautique, brevet de petite navigation, capacitaire à la pêche, permis de conduire les moteurs marins, certificat de motoriste et système mondial de détresse et de secours en mer (SMDSM)) ont réuni 165 élèves ou stagiaires.



Environnement et développement durable

La mise en œuvre des politiques de prévention des risques et de lutte contre les pollutions, et de gestion des espaces naturels et de la biodiversité constitue une des priorités de l'Etat, tout comme la prévention des risques industriels. En liaison avec ses partenaires, l'Etat veille à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la promotion du développement durable.

La protection, la gestion et la restauration du patrimoine naturel

► La protection contre les inondations

Si les crues que connaît le Nord-Pas-de-Calais sont généralement moins violentes que dans d'autres parties du territoire national, elles n'en sont pas moins à l'origine de dommages considérables, pour les biens et les activités.

Trois plans de prévention des inondations ont été retenus en 2003 dans le cadre de l'appel à projet national destiné à mobiliser les collectivités locales dans le domaine de la prévention des inondations. Ils concernent les affluents de l'Escaut dans le Valenciennois, la Lys, qui rejoint l'Escaut en Belgique et les fleuves côtiers du Boulonnais (Liane, Slack et Wimereux).

La réalisation de l'atlas des zones inondables s'est poursuivi, par ailleurs, afin de disposer d'une connaissance fine de ces zones, indispensable, notamment à la prise de décision en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ainsi, 7 atlas des zones inondables ont été réalisés en 2003. La délimitation photographique des zones inondées lors des dernières crues a également été mise à disposition sur le site internet www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr. La Direction régionale de l'environnement (DIREN) a en outre assuré la coordination, l'animation et le suivi de 846 plans de prévention des risques inondation (PPRI), 395 dans le Nord et 451 dans le Pas-de-Calais.

Pour améliorer la connaissance hydrométrique constituant la base d'information de l'annonce de crues, de nouvelles stations de mesures ont été mises en place. 507 jaugeages ont été effectués dont 30 % pour une meilleure connaissance des débits d'étiage.

Les bassins du Pas-de-Calais ont justifié de 6 jours en alerte d'annonces de crues sur le bassin de l'Aa et 3 jours en alerte sur le bassin de la Liane. Ceux du Nord ont justifié 22 jours en alerte sur le bassin de la Sambre et affluents.

Enfin, l'étiage, débuté dès avril s'est aggravé à partir

d'août jusqu'en décembre, ce qui est extrêmement tardif dans la région. Particulièrement sévère dans le Boulonnais, cette sécheresse a donné lieu à des restrictions d'usage de l'eau d'août à novembre 2003.

► La lutte contre les pollutions suite au naufrage du Tricolor



Les services de l'Etat se sont mobilisés, aux côtés des collectivités, des entreprises, des associations et des bénévoles, pour faire face aux conséquences du naufrage du Tricolor, le 14 décembre 2002, dans le détroit du Pas-de-Calais, qui s'est traduit par des pollutions sur le littoral et par le "mazoutage" de nombreux oiseaux. 150 tonnes de déchets ont été traitées et plus de 1 200 oiseaux, sur les 5 000 ramassés sur le littoral ont été soignés puis relâchés. Des PC ont été mis en place dans chacune des préfectures et des sous-préfectures concernées (Boulogne-sur-Mer et Dunkerque). Une cellule environnement a assuré le suivi de la crise ainsi que le dispositif de correspondants "environnement" sur le terrain.

► La préservation des milieux aquatiques

La directive cadre sur l'eau¹ et son état des lieux ont fortement mobilisé la DIREN :

- à l'échelle du bassin Artois-Picardie, la coordination de

1 - Pour préserver les réserves d'eau et la qualité des bassins versants, le Parlement européen et le Conseil ont adopté la Directive 2000/60/CE le 23 octobre 2000, appelée la Directive cadre européenne sur l'eau, qui fixe un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Environnement et développement durable

plusieurs groupes de travail, en coopération avec l'Agence de l'eau, a conduit à une première version de l'état des lieux,

- à l'échelle transnationale du district hydrographique de l'Escaut, 2003 a vu le véritable démarrage de la coordination internationale, avec nos voisins belges et néerlandais, après la réorganisation de la Commission internationale de l'Escaut qui a eu lieu en 2002 et la reformulation de la délégation française dont l'organisation permet d'ajuster les positions des services de l'Etat et des collectivités, en amont des discussions transnationales. Cette démarche a été facilitée par le projet SCALDIT² soutenu par le programme Interreg IIIB.

Au niveau régional, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux³ (SAGE) et les contrats de rivières⁴ sont deux outils concourant à la protection des milieux aquatiques.

Le processus d'élaboration des 12 SAGE du Nord-Pas-de-Calais s'est poursuivi durant l'année 2003. Les premiers SAGE de la région, bassins côtiers du Boulonnais et Audomarois, sont entrés en phase d'approbation. Cette étape de finalisation est nouvelle et a nécessité une familiarisation avec les procédures notamment, celle de consultation des institutions et du public. Le SAGE Yser et le SAGE Marque-Deûle ont fait l'objet de déclarations d'intentions ; leur périmètre est à l'étude.

Par ailleurs, le contrat de rivière de l'Yser a été achevé et porte à huit le nombre de contrats terminés dans la région. Les contrats de rivière Aunelle / Rhonelle / Hogneau et Clarence ont été mis en œuvre durant l'année 2003 et 3 autres sont en cours d'élaboration avant l'agrément définitif.



► Le développement du réseau des espaces réglementés " nature et paysages "

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne, en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

Les dossiers Natura 2000 sont pilotés par l'Etat, maître d'ouvrage, et élaborés conjointement avec des opérateurs, maîtres d'œuvre, représentants des gestionnaires (forestiers, agriculteurs, parcs naturels).

28 sites d'intérêt communautaire, dont 9 sur le littoral qui représentent 50 % des surfaces Natura 2000 ont été proposés à la Commission européenne. Ces sites représentent 8 694 ha pour le Pas-de-Calais, soit 1,3 % de son territoire et 9 508 ha pour le Nord soit 1,66 % de son territoire. Le Cap Gris Nez (8 600 ha), l'Estuaire de la Canche (4 505 ha), " les Marais de Balançon et de Villiers " (1 200 ha), " le Platier d'Oye " (390 ha) ont ainsi été proposés au titre de la conservation des oiseaux sauvages.

► Le développement de l'énergie éolienne

Afin de favoriser un développement harmonieux de l'éolien en région et d'informer les collectivités territoriales, la Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et le Conseil régional ont fait réaliser un schéma régional éolien. Ce travail⁵, qui a abouti en 2003, superpose les données environnementales, paysagères et techniques afin d'identifier les zones propices à l'installation de parcs éoliens.

2 - Le terme Scaldit est une combinaison de Scaldis (Escaut en latin) et Integrated Testing ou tests intégrés. Le projet, mis en œuvre par 6 partenaires français, belges et néerlandais, sur la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005, a pour objectif de jeter les bases du développement d'une gestion intégrée de l'eau dans le district hydrographique de l'Escaut.

3 - Le SAGE est un instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'une grande unité hydrographique. Les orientations qu'il définit collectivement au sein de la Commission locale de l'eau (CLE), composée d'élus, d'utilisateurs et d'usagers et d'administrations et d'établissements publics, ont une portée réglementaire, opposables aux décisions de l'Etat et des collectivités, qui, dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.

4 - Le contrat de rivière est un outil opérationnel visant à la définition et à la réalisation collective d'opérations de restauration de l'écosystème aquatique.

5 - Le schéma est consultable sur internet : www.schemaregionaleolien-npdc.org

Environnement et développement durable

360 demandes de permis de construire ont été déposées (342 représentant 630 MW dans le Pas-de-Calais, 18 représentant 34 MW dans le Nord). Des comités départementaux accompagnent la réflexion et l'analyse menées sur les projets, en parallèle de leur instruction administrative. La majorité des projets se situe sur les plateaux de l'Artois et dans le Haut-Pays, surplombant les vallées de la Canche et de la Ternoise, mais aussi plus près du littoral jusque dans la boutonnière du Boulonnais et sur le site des Caps. Les implantations souhaitées sur les zones d'activité, zones portuaires et friches industrielles impliquent une analyse au regard des contraintes de sécurité.

La qualité et le contenu des études d'impact présentées par les porteurs de projets sont très variables d'un dossier à l'autre. Les périodes d'études sont généralement insuffisantes ou inadaptées à la réalisation d'un état initial complet et correct du site plus particulièrement pour la flore et la faune. La question du démantèlement des sites en fin d'exploitation reste entière en l'absence de réglementation précise sur ce sujet. L'étude des interactions entre sites, qu'elles portent sur le milieu naturel ou le paysage (covisibilité) est souvent absente ou limitée. Au-delà des conséquences d'une implantation au regard des caractéristiques propres du territoire concerné, ce sont les effets cumulatifs du développement des implantations d'éoliennes sur le territoire qui doivent être analysés.

► **L'amélioration de la mise en oeuvre de la loi Littoral**

Afin de mieux appréhender l'application des orientations de la loi Littoral de 1986 dans le Pas-de-Calais, les services de l'Etat ont entrepris la réalisation d'un document de référence traduisant les dispositions législatives pour le littoral de la région. Cette démarche permet non seulement aux services de l'Etat d'adopter la même lecture de la loi qu'ils appliquent en fonction de leur propre domaine de compétence, mais encore de fournir aux collectivités locales une expertise juridiquement fiable et unifiée.

La sensibilisation au développement durable

► **La consultation pour la Charte de l'environnement**

La France a engagé une action d'ensemble en faveur du développement durable, le président de la République,

Jacques CHIRAC, ayant indiqué, dès mai 2001, sa volonté d'adosser une charte de l'environnement à la constitution, marquant ainsi toute l'importance à attacher à la protection de l'environnement et au développement durable. La préparation de cette charte a reposé sur une vaste consultation nationale et locale. Trois ateliers ont ainsi été organisés, dans le Nord, le Pas-de-Calais et l'Oise, sur des problématiques locales (la gestion des espèces chassées, la réhabilitation du bassin minier et la prévention des inondations) préalablement à la tenue des assises interrégionales, le 24 février 2003, à Arras. Les débats en ateliers, les assises et la synthèse du millier de questionnaires renseignés par les acteurs locaux ont constitué la contribution des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie à l'élaboration du projet de charte, présenté au Conseil des ministres le 25 juin 2003.

► **Les Assises nationales du développement durable**

La deuxième édition des Assises nationales du développement durable, organisées par le Conseil régional, a eu lieu, du 25 au 28 juin 2003, à Lille. Placées sous le parrainage du ministère de l'Ecologie et du développement durable, ces assises se sont déroulées autour de 83 ateliers, de 16 visites de terrain et de 250 intervenants et ont attiré 23 000 visiteurs.

► **La semaine du développement durable**

Pour faire connaître et partager le concept de développement durable, le gouvernement a initié en 2003, du 2 au 8 juin, la première semaine du développement durable. Sur la base d'un partenariat avec les services déconcentrés, dont ceux de l'Education nationale, les collectivités, le Centre ressource du développement durable (CERDD), l'ADEME, l'Agence de

La DIREN, un service de l'Etat éco-responsable

La DIREN a dressé son premier bilan en matière d'éco-responsabilité :

- recyclage de 30 m³ de papier et de 100 kg de cartons et polystyrène
- installation de lampes basse tension pour l'éclairage des circulations avec pour objectif l'économie de 10 % de la consommation totale
- amélioration de la régulation et de la distribution du chauffage
- achat de 9 véhicules légers GPL, représentant 30 % du parc automobile.

Environnement et développement durable

l'eau et les associations, la DIREN a lancé un appel à projets et a labellisé 105 actions (30 pour le Pas-de-Calais et 75 pour le Nord) : des expositions, des conférences, des visites ont permis de présenter concrètement au plus grand nombre le développement durable.

► **La promotion des activités de développement durable auprès des entreprises**

Pour créer les conditions d'un développement durable pour les entreprises, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) a travaillé en 2003 sur plusieurs axes. Ainsi, pour aider les entreprises à mieux anticiper les mutations économiques, elle a mis en place des actions sectorielles spécifiques sur les secteurs à haute valeur ajoutée (électronique, bio-santé, TIC, textiles techniques, automobile, ferroviaire) ainsi que des actions visant à diffuser les bonnes pratiques en termes de gestion de l'information (intelligence économique, intelligence territoriale), de prévention pour les entreprises en difficulté ou de relations sous-traitants/donneurs d'ordres.

Afin de promouvoir la responsabilité sociale et environnementale (RSE) auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE), elle a, par ailleurs, développé des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable et encouragé la diffusion des bonnes pratiques.

Enfin, pour aider les entreprises à faire face à la concurrence internationale de plus en plus intense, la DRIRE a soutenu la diffusion de technologies et d'innovation auprès notamment des PME-PMI en leur permettant d'acquérir des méthodes pour innover et développer des partenariats avec les industries high-tech.

La prévention des risques industriels

► **La prévention des risques accidentels**

L'année 2003 a été marquée par l'explosion survenue le 27 mars sur le site de l'usine de fabrication de dynamite Nitrochimie, à Billy Berclau, dans le Pas-de-Calais, qui a coûté la vie à quatre salariés.

Dans le cadre de son action en faveur de la prévention des risques technologiques, la DRIRE a vu ses effectifs renforcés et a créé, au cours de l'année 2003, un pôle

spécialisé dans la prévention des risques accidentels, pour mener à bien le ré-examen de la sécurité de l'ensemble des 44 établissements classés SEVESO seuil haut du Nord-Pas-de-Calais. Les 6 inspecteurs spécialisés de ce pôle s'appuient par ailleurs sur l'avis d'experts indépendants (88 expertises, dont 32 effectuées par des experts étrangers, ont été commandées en 2003). Sur la base de ces études, 13 arrêtés préfectoraux ont été pris afin de mettre en œuvre des programmes d'amélioration de la sécurité dans des sites SEVESO seuil haut. Les investissements réalisés par les industriels concernés ont représenté plus de 26 millions d'euros.

Tous les sites SEVESO seuil haut ont fait l'objet d'au moins une inspection approfondie, visant à vérifier le respect des prescriptions figurant dans les arrêtés préfectoraux.

La prévention des risques accidentels s'étendant au-delà des sites SEVESO, silos de céréales, stockages d'engrais azotés, installations mettant en œuvre des gaz toxiques comme l'ammoniac et entrepôts ont fait l'objet d'une vigilance particulière. 126 inspections approfondies ont ainsi été menées, principalement sur des questions de sécurité.

► **La prévention des pollutions et des risques chroniques**

Dans le domaine de la pollution atmosphérique, la DRIRE a imposé et contrôlé la poursuite de la diminution des émissions de métaux lourds (plomb, cadmium, mercure...) des fonderies. Les composés organiques volatils (COV), précurseurs de l'ozone, ont aussi fait l'objet d'une attention particulière, avec le lancement de plusieurs programmes de diminution des rejets. Les rejets de dioxine, notamment ceux des incinérateurs, sont étroitement contrôlés, et les améliorations déjà mises en place devront se poursuivre d'ici à fin 2005 selon un échéancier précis.

Dans le domaine de l'eau, une action pluriannuelle de recherche et de réduction des substances toxiques rejetées par les installations est menée par l'inspection des installations classées en partenariat, avec les associations de protection de l'environnement, les industriels, les collectivités et l'Agence de l'eau.

Un travail de recensement des tours aéroréfrigérantes humides dans les installations classées par ailleurs a été poursuivi en 2003. La DRIRE a identifié 937 tours sur 295 sites industriels dans la région. Le guide " Legionella et

Environnement et développement durable

tours aéroréfrigérantes", largement diffusé aux exploitants, est également disponible sur le site internet de la DRIRE (www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr). Des arrêtés de prescriptions, applicables aux exploitants de tours et visant à prévenir le développement de légionelles dans les circuits, ont été signés par le préfet.



La prévention des pollutions et des risques présentés par les sites et sols pollués s'est amplifiée en 2003. Les 505 sites identifiés comme potentiellement pollués dans la région figurent tous dans la base de données "BASOL" des sites et sols pollués accessible par internet (<http://basol.environnement.gouv.fr>). 64 % d'entre eux (les plus sensibles) font l'objet d'une surveillance des eaux souterraines. Ce taux, qui avait augmenté de 14 points en 2002, a continué de croître en 2003 de 13 points, soit un quasi-doublement du taux de surveillance en deux ans. Une action particulière a été menée afin de prévenir les risques autour du site Metaleurop à Noyelles Godault malgré la défaillance de l'exploitant.

Enfin, la mise en sécurité des anciens sites miniers (puits, terrils, risques de grisou) s'est poursuivie en 2003, dans le cadre des sorties de concessions minières ou d'interventions directes sur les puits orphelins. De manière régulière, les services de l'Etat ont réuni les instances de concertation qui ont été mises en place avec les associations de communes minières.

L'information du public et la mise en réseau des acteurs de l'environnement

Dans le domaine de la connaissance, la DIREN a poursuivi la mise en réseau des acteurs et des données.

Près de 40 acteurs participent ainsi aux différents réseaux (réseau naturaliste, données sur l'eau) et au portail Internet des données de l'environnement accessible sur le site internet de la DIREN (www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr). Celui-ci est devenu le média prioritaire de la diffusion des données, comme les données du "porter à connaissance", l'atlas des zones inondables, le recueil hydrographique... Depuis la mise en ligne de la nouvelle version du site en avril 2003, 4 000 sessions par mois sont, en moyenne, enregistrées.



La DRIRE a pris pour la seconde année consécutive l'initiative de présenter son rapport sur l'Industrie au Regard de l'Environnement (IRE) devant les industriels, les associations de défense de l'environnement, les syndicats, les élus et les différents services de l'Etat à l'occasion d'un colloque qui a réuni plus de 300 personnes.

Par ailleurs, le travail de pilotage des réseaux de surveillance de la qualité de l'air s'est poursuivi en 2003 et pourrait déboucher, en 2004, sur la création d'un réseau régional. La DRIRE a également organisé la concertation et le débat entre les industriels, les élus et les riverains de sites à risques en particulier à travers les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPI) de l'Artois et de la Côte d'Opale-Flandre.

Enfin, le site internet de la DRIRE a été régulièrement actualisé. Outre les actualités et les publications, sont mises à disposition sur ce site des informations relatives aux différentes missions de la DRIRE : aides aux entreprises, véhicules, météorologie, appareils à pression, environnement, sous-sols, mines et carrières, énergie et sûreté nucléaire.

Emploi et insertion professionnelle

2003 a vu une dégradation de la situation économique et de l'emploi dans la région. Dans ce contexte, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, se sont mobilisés pour accompagner les salariés licenciés et développer des dispositifs de veille et de prévention des effets sociaux des restructurations et de coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. La prévention des risques professionnels reste par ailleurs une priorité visant à l'amélioration globale de la santé et de la sécurité au travail.

Le marché du travail en 2003

► Une hausse du chômage plus faible qu'au niveau national

Au 31 décembre 2003, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1¹ (données brutes) s'élève à 204 060, soit 7 062 de plus qu'en décembre 2002. Il a progressé, sur une période d'un an, de 3,6 % dans la région, contre 6 % au plan national. Il est en hausse de 4,5 % pour les hommes et de 2,4 % pour les femmes. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a augmenté de 3,8 %. Pour ces trois catégories, l'évolution de la situation du Nord-Pas-de-Calais demeure moins défavorable que celle observée au niveau national avec une hausse de 6,5 % du chômage masculin, de 5,4 % du chômage féminin et de 7,2 % du chômage des jeunes. Le taux de chômage a augmenté de 0,5 point sur l'année 2003, alors qu'au niveau national, la progression est de 0,6 point. Le différentiel avec la moyenne nationale est ainsi ramené à 2,9 points (12,8 % contre 9,9 %).

► Les hommes et les jeunes de moins de 25 ans particulièrement touchés par le chômage de longue durée

33,3 % des demandeurs d'emploi de la région sont au chômage depuis plus d'un an. Cette population a connu, en un an, une hausse de 1,3 % dans la région alors que la France a enregistré une augmentation de 8 %. Toutefois, le nombre de femmes en chômage de longue durée dans le Nord-Pas-de-Calais a baissé de 2,6 %, et celui des femmes en chômage de très longue durée (2 ans et plus) a reculé de 6 %, tandis qu'au niveau national, le chômage féminin de longue durée s'inscrit en hausse de 4,9 %. Une légère baisse a par ailleurs été constatée, dans la région, pour ce qui concerne les chômeurs de longue durée de 50 ans et plus.

► Des demandeurs d'emploi de plus en plus qualifiés et diplômés

Depuis 2001, le chômage est à la hausse tant pour les ingénieurs et cadres que pour les techniciens et agents de maîtrise. Le chômage des cadres a augmenté significativement en 2003 (+ 11,1 %) mais moins sévèrement que durant les deux années précédentes (+ 24,7 % en 2002 et + 16,1 % en 2001). Pour les techniciens et agents de maîtrise, la variation s'établit à + 10,9 %. En revanche, la catégorie "manœuvres et ouvriers spécialisés" a connu une baisse du chômage. Depuis trois ans, le chômage a augmenté pour les catégories les plus diplômées (bac et plus) quel que soit leur âge, avec en 2003, une hausse de 12 %. La baisse du chômage des catégories de niveau inférieur au CAP, entamée depuis 2001, s'est poursuivie en 2003, avec un recul de 5,5 %. Cette tendance observée depuis plusieurs années résulte, pour partie, de la hausse générale du niveau de formation de la population active, où des jeunes globalement mieux formés remplacent sur le marché du travail les anciens moins formés.

► Une progression des inscriptions à l'ANPE

Au cours de l'année 2003, 337 078 demandes d'emploi ont été enregistrées à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), soit une progression de 6,9 %, nettement supérieure à celles constatées au cours des deux dernières années (+ 5 % en 2001 ; + 1,7 % en 2002). Les entrées liées aux fins de contrat à durée déterminée sont en hausse de 1,3 % et celles faisant suite aux fins de mission d'intérim de 3,9 %. Mais l'année 2003 est particulièrement marquée par la très forte progression des inscriptions liées à un licenciement économique (+ 22,3 %). Les licenciements économiques représentent 3,8 % de l'ensemble des inscriptions en région et 4,5 % en France.

1 - Les demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

Emploi et Insertion professionnelle

► Une progression des sorties du chômage

Le nombre des chômeurs sortis des fichiers de l'ANPE au cours de l'année 2003 s'élève à 318 878, en hausse de 3,5 % par rapport à 2002. La plus forte hausse concerne les sorties suite à l'absence au contrôle (28,6 %). Les sorties consécutives à l'entrée en stage progressent de 1,2 % alors que celles pour arrêt de recherche d'emploi et pour reprise d'emploi diminuent respectivement de 6,8 % et de 12,1 %.

► Des offres d'emploi en diminution

Les offres d'emploi déposées par les employeurs à l'ANPE ont chuté de 3,2 % en région et de 1,6 % au plan national. Les offres de catégorie A (emploi durable) sont en recul de 1,1 %, celles de catégorie B (emploi temporaire) de 2,3 % et celles de catégorie C (emploi occasionnel) de 11,4 %.

► L'emploi salarié en hausse dans la construction

Si l'emploi salarié s'est légèrement réduit en 2003, tant en région (- 0,5 %) qu'au niveau national (- 0,3 %), le secteur de la construction a connu une hausse significative de 1,6 % ainsi que le tertiaire qui a continué à créer de l'emploi.

► Un bilan favorable pour la création d'entreprises

La région affiche un résultat supérieur d'un point au plan national, avec une augmentation de 9,8 % du nombre de créations d'entreprises.

L'accompagnement des mutations économiques

L'année 2003 a été marquée par la recrudescence des licenciements pour motif économique. Les suppressions d'emplois enregistrées dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), qui concernent des projets de licenciements d'au moins 10 salariés dans des entreprises de 50 salariés et plus, ont connu une très nette augmentation.

Plans de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE)	2003	2002	Evolution 2003/2002
Nombre de PSE	280	197	+ 42,1 %
Nombre de salariés	11 769	7 492	+ 57,1 %

Face à cette situation, la mobilisation, aux côtés du Service public de l'emploi (SPE), des collectivités territoriales et des partenaires sociaux, par le biais de l'ASSEDIC et des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui mutualisent les fonds de la formation émanant des entreprises, a pour objectif de favoriser le maximum de retours à l'emploi des salariés concernés.

Ainsi dans le cadre de la fermeture de Metaleurop, cette mobilisation s'est traduite par la réunion hebdomadaire, aux côtés de la cellule de reclassement, de l'ensemble des partenaires en "conférence des financeurs" afin d'apporter une solution à chaque cas individuel, en organisant, de manière complémentaire, la prise en charge des parcours individuels de formation.

Par ailleurs, le dispositif ARRMEL, ouvert aux salariés des entreprises ayant licencié dans le cadre de redressements ou de liquidations judiciaires, organise la coordination des cellules de reclassement et le suivi nominatif de chaque bénéficiaire. Expérimenté depuis juin 2003, le dispositif a été renforcé par le CIADT du 18 décembre 2003 et sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2006. Le budget, estimé à 13 millions d'euros, est pris en charge par l'Etat, l'Europe, via le FSE et les collectivités territoriales.

Dans les deux cas, la validation des acquis de l'expérience est mise à profit pour favoriser le retour à l'emploi des salariés concernés.

A partir de ces deux expériences, et bien que la première responsabilité en terme de reclassement des salariés licenciés appartienne, légalement, à l'entreprise qui procède aux suppressions de postes, un mode opératoire partenarial pour la sauvegarde de l'emploi, rédigé par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), le Conseil régional, les ASSEDIC, l'ANPE et l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a été validé en séance plénière du CCREFP le 22 septembre 2003. Il traduit la volonté de tous les acteurs de mobiliser, de manière complémentaire et en tenant compte de la spécificité de chaque situation individuelle, leurs interventions, en particulier financières, au bénéfice de salariés en voie de reclassement ou de reconversion.

La conférence des financeurs qui permet et garantit la complémentarité des différentes sources de financements d'un parcours individuel, l'information collective des salariés, de façon conjointe par les différents services publics, lors des licenciements collectifs importants, l'analyse des besoins de

recrutement qui contribue à renforcer la pertinence des orientations de parcours, le renforcement du suivi individuel sont autant d'éléments de nature à favoriser le développement d'un accompagnement dynamique visant à améliorer le retour à l'emploi. Cette réflexion trouve un prolongement dans l'élaboration d'offres de services adaptées aux différentes situations, comme par exemple les implantations d'entreprises ou la mise en œuvre des grands travaux du Valenciennois.

Le renforcement du dispositif de coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré dans chaque région un CCREFP coprésidé par le préfet de région et le président du Conseil régional, qui a pour mission de favoriser la concertation entre les divers acteurs, Etat, Région, chambres consulaires et organisations syndicales de salariés et d'employeurs, afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. Il est notamment chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques.

La mise en place du CCREFP a fait l'objet, au cours du 1er semestre 2003, de larges concertations, entre la DRTEFP et l'ensemble des partenaires, afin d'en déterminer la composition et le fonctionnement. L'installation du comité plénier a eu lieu le 5 mai 2003. Chacune des sept commissions de travail créées lors de la seconde réunion du CCREFP, le 22 septembre, s'est par ailleurs réunie, au moins une fois, entre novembre et décembre 2003.

Lieu de réflexion, d'échange et de source de propositions, chaque commission définit les objectifs, les thèmes à aborder en créant, si nécessaire, des groupes techniques ou faisant appel à des experts sur des thématiques particulières.

Le CCREFP Nord-Pas-de-Calais devient progressivement une instance incontournable dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle abordant l'ensemble des sujets d'actualité, facilitant une grande cohérence dans la mise en œuvre des programmes et des actions.

Les 7 commissions du CCREFP

- orientation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
- formation des demandeurs d'emploi
- certification professionnelle
- comité régional ANPE
- plans régionaux de formation continue et d'accès à l'emploi
- apprentissage
- mutations économiques

La prévention des risques professionnels en entreprise

Bien que le nombre des accidents du travail graves ou mortels soit en forte diminution depuis 20 ans, de nouveaux facteurs de risques ont fait leur apparition, au nombre desquels, la forte montée des maladies professionnelles, le développement de "nouveaux risques" à effets différés, moins faciles à identifier, liés à l'utilisation de substances dangereuses, le développement de la sous-traitance ou encore de la co-activité et des situations complexes de travail.

L'évaluation a priori des risques constitue donc un des principaux leviers de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise et un moyen essentiel de préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, doit donc établir un diagnostic en amont, systématique et exhaustif, des facteurs de risques auxquels les travailleurs peuvent être exposés et conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation. Cette étape n'est pas qu'une simple obligation matérielle. Elle est la première d'une démarche générale incombant à l'employeur, qui doit, en tant que de besoin, prendre les mesures de prévention nécessaires.

Dans la continuité du travail engagé les années précédentes, l'année 2003 a vu une forte mobilisation non seulement de l'inspection du travail, mais également de nombreux organismes de prévention : Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), Institut de santé au travail du Nord de la France (ISTNF),

Emploi et Insertion professionnelle

services de santé au travail... De nombreux partenariats ont été développés. Ainsi, la DRTEFP a conclu des conventions avec plusieurs organisations professionnelles et des organismes consulaires pour les aider à mettre en place des formes d'accompagnement adaptées aux PME et TPE. Des documents d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques ont été largement diffusés auprès des entreprises. La DRTEFP a, par ailleurs, organisé, des réunions à l'intention des délégués du personnel et publié un guide sur leur rôle en matière de protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Parallèlement à ce travail de sensibilisation et

d'accompagnement, l'inspection du travail a contrôlé plus de 2 000 entreprises de toutes tailles. Au terme de ces contrôles, un quart seulement des entreprises a établi un document unique ; les TPE ignorent souvent leur obligation et les documents sont de qualité très inégale et ne débouchent pas toujours sur un plan d'action. Il reste donc un important travail à réaliser pour s'assurer, qu'au-delà de l'obligation légale, la démarche d'évaluation des risques prenne toute sa portée, qui implique de la conduire comme un véritable projet, porteur d'amélioration continue contribuant, par de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail, à la performance économique des entreprises.



La préparation de Lille 2004, dont le coup d'envoi a été donné le 6 décembre 2003 avec un grand concert et le bal blanc a particulièrement marqué l'année 2003. Les actions en faveur de l'accès au cinéma, avec notamment, la mise en place et le développement de dispositifs de sensibilisation et d'éducation à l'image ont par ailleurs été mises en œuvre tout au long de cette année. Enfin, la valorisation du patrimoine de mémoire s'est poursuivie avec la restauration de la nécropole nationale Notre-Dame de Lorette.

Lille 2004, Capitale européenne de la Culture : un engagement fort de l'Etat

Dès 2002, l'Etat s'est engagé, aux côtés de l'Union européenne, de la ville de Lille, de Lille Métropole Communauté urbaine, des deux départements et de la Région, à financer l'organisation de Lille 2004 par la mobilisation d'une enveloppe de crédits exceptionnels de 32,88 millions d'euros, s'ajoutant aux crédits qui sont attribués dans le cadre des procédures de droit commun.

La participation de l'Etat, hors Education nationale qui fait l'objet d'un financement spécifique, s'élève à 13,72 millions d'euros en crédits de fonctionnement, pour la préparation et le déroulement de la manifestation et représente 19,16 millions d'euros de crédits d'investissement, notamment pour la restauration du patrimoine lillois.

Jean-Pierre Richer, préfet de région, et Martine Aubry, maire de Lille et présidente de l'association Lille Horizon 2004 ont signé, le 2 avril 2003, la convention bipartite qui fixe les modalités et les échéanciers des versements de l'Etat pour les années 2003 et 2004. La convention précise également la liste des projets soutenus par chacun des ministères impliqués (Culture et communication, Ville, DATAR, Ecologie, Equipement, Tourisme, Jeunesse et sports, Affaires étrangères).

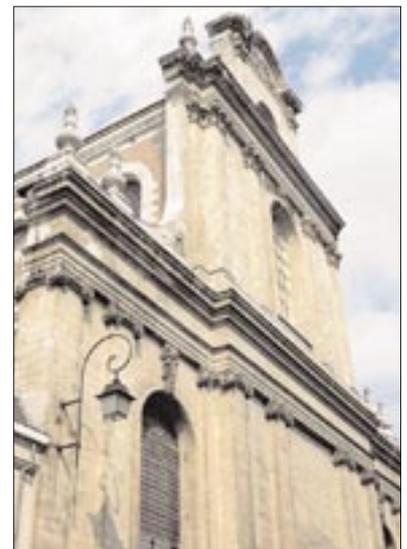
Au-delà des expositions et manifestations qui se dérouleront jusqu'au 28 novembre 2004 à Lille, à Roubaix, à Tourcoing et dans de très nombreuses autres villes de la région, l'engagement de l'Etat traduit sa volonté de financer des projets pérennes.

► Le soutien de l'Etat à des actions durables

L'Etat a choisi de concentrer son intervention sur des actions à vocation durable qui touchent les populations les

plus larges et contribuent au développement de la culture sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il a fortement soutenu, en mobilisant des crédits d'investissement exceptionnels (3,7 millions d'euros) venant s'ajouter aux crédits de droit commun (4,5 millions d'euros), la réalisation de 9 maisons folies à Lille-Wazemmes, Lille Moulins, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Lambersart, Mons en Baroeul, Arras et Maubeuge. Ces maisons, nouveaux lieux culturels, doivent accueillir à la fois des activités de création, de diffusion et de pratiques artistiques ouvertes aux habitants. Lieux de résidence pour les artistes et de convivialité pour les habitants, elles participeront au-delà de 2004 au développement culturel du Nord-Pas-de-Calais. L'Etat s'est également engagé sur la rénovation de

la villa Cavoix construite par l'architecte Mallet Stevens en 1932 à Croix et la restauration du patrimoine lillois classé ou inscrit monument historique. Ainsi, le ministère de la Culture a consacré 6,10 millions d'euros à la restauration de quatre églises de la ville, des portes de Gand, de Paris et de Roubaix, de l'hospice Comtesse, du palais Rihour et du palais Rameau.



Eglise St-Etienne © Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC NPdC - T. Petitberghien.

► Les " expositions d'intérêt national "

L'Etat soutient, par ailleurs, l'organisation de cinq grandes expositions sur l'ensemble du territoire régional, avec l'attribution du label " exposition d'intérêt national " décerné par la Direction des Musées de France et qui donne lieu au versement d'une subvention exceptionnelle : la rétrospective Rubens au Palais des Beaux-arts de Lille, Watteau et ses " fêtes galantes " au

Musée des Beaux-arts de Valenciennes, Rubens contre Poussin à Arras " La querelle du coloris dans la peinture française à la fin du XVIIe siècle ", Roubaix, phare textile au Musée d'art et d'industrie et Mexique-Europe, allers-retours 1910-1960 à Villeneuve d'Ascq.



Watteau, *Les deux cousines*, Musée du Louvre, Paris © Musée du Louvre, Paris

► La commande publique, soutien de la création artistique

Cette procédure d'aide de l'Etat à la création par des commandes directes à des artistes vivants date de 1983 avec la mise en place du fonds de la commande publique au sein du Centre national des arts plastiques. L'aide du ministère de la Culture s'élève, dans ce cadre, à 600 000 euros.

Au titre des projets soutenus, " Lumières d'artistes " a vu confier quatre lieux emblématiques et historiques de Lille, l'îlot Comtesse, la verrière du Palais Rameau, la place aux Bleuets et la porte de Roubaix, à des artistes chargés de réinventer l'environnement urbain par des créations lumineuses. " Droog design ", agence néerlandaise de design qui figure parmi les plus innovantes et réputées d'Europe, proposera, quant à elle, des expositions et des interventions thématiques, intitulées Droog Event. Les créateurs invités par Droog Design travailleront le textile, le verre, le cristal, la dentelle avec des industriels régionaux et les objets conçus seront ensuite exposés dans divers lieux lillois.

Le soutien à l'accès au cinéma

Les actions soutenues par la DRAC pour favoriser l'accès au cinéma sont développées à la fois durant le temps scolaire avec les dispositifs " Ecole et cinéma ", " Collège au cinéma " et " Apprentis et lycéens au cinéma " et hors temps scolaire avec l'opération " Un été au ciné/Cinéville ", qui permet de sensibiliser les jeunes des quartiers et du milieu rural au cinéma et à l'image.

La DRAC en coopération avec les services de l'Education nationale, soutient le partenariat culturel en milieu scolaire et les enseignements artistiques, en assurant notamment le suivi et l'évaluation régionale des différentes actions de sensibilisation et d'éducation à l'image. Durant l'année scolaire 2002-2003, ce sont ainsi plus de 50 600 élèves représentant 113 500 entrées qui ont bénéficié de ces actions.

Par ailleurs, les actions développées dans le cadre de l'opération " Un été au ciné " ont été mises en œuvre, durant l'année 2003, sur 15 sites dans le Nord et 9 dans le Pas-de-Calais. 169 personnes ont participé aux 21 ateliers photographiques ou vidéographiques et de programmation. Les 19 séances de plein air ont attiré 9 675 personnes et les 12 séances exceptionnelles (ateliers de programmation) ont rassemblé 651 personnes.

La DRAC et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont par ailleurs confié, dans ce cadre, à l'association " Hors cadre " le soin d'assister les services de la PJJ pour la mise en œuvre de projets culturels sur le thème du cinéma dans l'ensemble des établissements de la région. Ainsi, avec l'aide de cette association, les jeunes pris en charge par les services de la PJJ ont sélectionné, à partir de cinq synopsis, un film qu'ils ont analysé dans la perspective d'un dialogue avec les acteurs ou metteurs en scène présents lors de la diffusion publique grâce au partenariat avec le Studio national des arts contemporains de Tourcoing.

La DRAC s'est également engagée auprès des villes de Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq dans le cadre d'une convention de développement cinématographique qui comprend un volet visant à favoriser l'accès aux salles de cinéma pour les publics défavorisés.

Le soutien aux festivals et rencontres cinématographiques facilite enfin l'accès aux films en touchant prioritairement un public jeune.

La restauration de la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette

Dans le cadre de la politique de valorisation des lieux de mémoire, le ministère de la Défense a entrepris depuis 2 ans de restaurer le plus important cimetière militaire français, la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, qui surplombe le village d'Ablain-Saint-Nazaire dans le Pas-de-Calais. Après le réaménagement du bâtiment d'accueil, la restauration porte sur la Tour Lanterne, dont la crypte abrite les

ossements de plus de 6 000 soldats inconnus, le parvis, les chéneaux et les vitraux de la basilique. Le coût de cette opération qui s'étend sur les années 2003 et 2004 s'élève à 375 000 euros. Une troisième tranche de travaux prévoit la rénovation des ossuaires, des portails monumentaux de la nécropole ainsi que l'aménagement de ses abords. Le Conseil régional, le Conseil général du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, qui ont signé, en novembre 2001, une convention d'intention avec l'Etat, se sont engagés à aider à la mise en valeur du site, notamment par la création d'un réseau pédagogique autour de la colline de Notre-Dame de Lorette.



Sigles et acronymes

A	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie
	AFE	Agence ferroviaire européenne
	AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
	ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
	ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
	ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
	ANPE	Agence nationale pour l'emploi
	ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
	ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
	APA	Allocation personnalisée à l'autonomie
	ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
	ARIST	Agence régionale d'information stratégique et technologique
	ARRMEL	Appui Reconversion Reclassement sur la Métropole Lilloise
	ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	ASSFAM	Association de service social et familial d'aide aux migrants
B	BEPM	Brevet d'études professionnelles maritimes
	BTP	Bâtiment et travaux publics
	BTS	Brevet de technicien supérieur
C	C2RP	Centre régional de ressources pédagogiques
	CAI	Contrat accueil intégration
	CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
	CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
	CCAA	Centre de cures ambulatoires en alcoologie
	CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle
	CSSF	Commission des chefs de services financiers de l'Etat et des organismes de sécurité sociale
	CDIES	Comité de développement de l'intelligence économique et stratégique
	CERDD	Centre ressource du développement durable
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CIADT	Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
	CNDP	Commission nationale du débat public
	CODEFI	Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises
	COPIT	Conférence permanente des intercommunales transfrontalières
	CORRI	Comité régional de restructuration industrielle
	COV	Composés organiques volatils
	CPDP	Commission particulière du débat public
	CPER	Contrat de plan Etat-Région
	CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
	CROSS	Centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance en mer
CROSS	Comité régional d'organisation sanitaire et social	
D	DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
	DCE	Directive cadre sur l'eau
	DEAVS	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
	DEE	Direction des études et de l'évaluation
	DGE	Dotation globale d'équipement
	DGF	Dotation globale de fonctionnement
	DIREN	Direction régionale de l'environnement
	DOCUP	Document unique de programmation
	DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
	DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Sigles et acronymes

	DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
	DRCCRF	Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
	DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
	DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et sports
	DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
	DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
E	EFAG	European Fishing Action Group
	EHPAD	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
F	FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
	FEDER	Fonds européen de développement régional
	FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
	FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
	FMAD	Fonds de modernisation de l'aide à domicile
	FMESPP	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés
	FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
	FSE	Fonds social européen
G	GLCT	Groupement local de collectivités territoriales
	GPV	Grand projet de ville
H	HAD	Hospitalisation à domicile
I	IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
	ISTNF	Institut de santé au travail du Nord de la France
J	JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
L	LAALB	Liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique
	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
M	MIIAT	Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du territoire
	MIME	Mission interministérielle sur les mutations économiques
N	NFX	Nord France Experts
O	ONDAM	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
	OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés
	OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
	OREF	Observatoire régional de l'emploi et des formations
	ORPI	Objectif régional pluriannuel d'investissement
	ORU	Opération de renouvellement urbain
P	PAC	Politique agricole commune
	PAH	Prime à l'amélioration de l'habitat
	PARDI	Programme d'action régional pour le développement international
	PCP	Politique commune de la pêche
	PDRN	Plan de développement rural national
	PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
	PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration

Sigles et acronymes

	PME	Petites et moyennes entreprises
	PMPLEE	Programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage
	PMSI	Programme médicalisé des systèmes d'information
	POA	Prime d'orientation agricole
	POP	Programmes d'orientation pluriannuels
	PPRI	Plans de prévention des risques inondation
	PRASE	Plan régional d'action en santé environnement
	PRCTE	Programme régional de création et de transmission d'entreprises
	PREDIS	Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux
	PRS	Programme régional de santé
	PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
R	RSE	Responsabilité sociale et environnementale
S	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
	SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
	SMDSM	Système mondial de détresse et de secours en mer
	SPE	Service public de l'emploi
	SPPPI	Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
	SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
	SRAVE	Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau
	SROS	Schéma régional d'organisation sanitaire
	SRPV	Service régional de la protection des végétaux
	SSAE	Service social d'aide aux émigrants
	SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile
T	TIC	Technologies de l'information et de la communication
	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
	TPE	Très petites entreprises
	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U	U3M	Université du 3ème millénaire
	URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
V	VAE	Validation des acquis de l'expérience
	VNF	Voies Navigables de France
Z	ZUS	Zones urbaines sensibles

Coordonnées des services de l'Etat en région

**Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)**
2, rue Jacquemars Giélée - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 58
<http://www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr>

**Délégation régionale aux droits des femmes et à
l'égalité (DRDFE)**
171, boulevard de la Liberté
59039 LILLE cedex
Tel : 03 20 30 59 78 - Fax : 03 20 30 56 96
<http://www.droitsdesfemmes.org>

Délégation régionale au tourisme (DRT)
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 20 54 77 66 - Fax : 03 20 54 36 40
<http://www.tourisme.gouv.fr>

Rectorat
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 60 00 - Fax : 03 20 15 65 90
<http://www.ac-lille.fr>

**Direction régionale et départementale de la jeunesse
et des sports (DRDJS)**
35, rue Boucher de Perthes
59044 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00
<http://www.drdjs-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr>

**Direction régionale des services pénitentiaires de Lille
(DRSP)**
5, rue Gauthier de Châtillon
BP 765 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 63 66 66 - Fax : 03 20 54 40 64
<http://www.justice.gouv.fr>

Trésorerie générale de région (TG)
82, avenue Kennedy - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 42 42 - Fax : 03 20 62 41 19
<http://www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalais/>

**Direction régionale de l'industrie, de la recherche et
de l'environnement (DRIRE)**
941 rue Charles Bourseul - BP 750
59507 DOUAI
Tél : 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89
<http://www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr>

Direction régionale du commerce extérieur (DRCE)
299, boulevard de Leeds - 59777 LILLE
Tél : 03 59 56 23 40 - Fax : 03 59 56 23 41
<http://www.dree.org/nordpasdecalais>

**Délégation régionale à la recherche et à la technologie
(DRRT)**
2, rue des canonniers - 59000 LILLE
Tél : 03 28 38 50 19 - Fax : 03 28 38 50 20
<http://www.recherche.gouv.fr>

**Délégation régionale de l'Agence nationale pour la
valorisation de la recherche (ANVAR)**
148, rue Nationale - 59000 LILLE
Tél : 03 20 74 69 40 - Fax : 03 20 42 00 27
<http://www.anvar.fr>

**Délégation régionale au commerce et à l'artisanat
(DRCA)**
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 20 30 51 51 - Fax : 03 20 30 51 55
<http://www.pme.gouv.fr>

**Direction régionale de l'Institut national de la
statistique et des études économiques (INSEE)**
130, avenue Kennedy - BP 769
59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 86 29 - Fax : 03 20 62 86 00
<http://www.insee.fr>

**Direction régionale de la concurrence, de la
consommation et de la répression des fraudes
(DRCCRF)**
3, rue Maracci - BP59 - 59099 LILLE cedex
Tél : 03 20 13 62 00 - Fax : 03 20 55 09 62
<http://www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalais/>

Direction régionale de l'équipement (DRE)
4, rue de Bruxelles - BP - 259
59019 LILLE cedex
Tél : 03 20 49 60 00 - Fax : 03 20 53 14 24
<http://www.nord.equipement.gouv.fr/>

**Service de la Navigation, Direction régionale des Voies
navigables de France (SN - VNF)**
37, rue du Plat - BP 289 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 49 70 - Fax : 03 20 15 49 71
<http://www.equipement.gouv.fr/sn-npc/>

Coordonnées des services de l'Etat en région

Délégation régionale de l'aviation civile (DAC Nord)

Aéroport de Lille Lesquin - BP 429
59814 LESQUIN cedex
Tél : 03 20 16 18 00 - Fax : 03 20 16 18 06
<http://www.dgac.fr>

Direction interrégionale et interdépartementale des affaires maritimes (DRAM)

92, Quai Gambetta - BP 629
62321 BOULOGNE-SUR-MER cedex
Tél : 03 21 30 53 23 - Fax : 03 21 30 08 23
<http://www.mer.equipement.gouv.fr>

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)

62 boulevard de Belfort - BP 605
59024 LILLE cedex
Tel : 03 20 62 66 00 - Fax : 03 20 62 66 62
<http://www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr>

Agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

2, rue de Tenremonde - 59000 LILLE
Tél : 03 20 06 70 20 - Fax : 03 20 06 70 30
<http://www.arh5962.fr>

Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) Nord-Pas-de-Calais

75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 28 38 01 00 - Fax : 03 28 38 01 01
<http://www.fasild.fr>

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)

Cité Administrative - BP 505
59022 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 42 99
<http://draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

107, Boulevard de la Liberté
59041 LILLE cedex
Tél : 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00
<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>

Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Centre tertiaire de l'Arsenal
20, rue du Prieuré - 59500 DOUAI
Tél : 03 27 95 89 70 - Fax : 03 27 95 89 71
<http://www.ademe.fr>

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)

70, rue Saint Sauveur - BP 456
Les Arcades de Flandre - 59021 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 48 60 - Fax : 03 20 52 74 63
<http://www.emploi-solidarite.gouv.fr>

Direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

53, rue Jean Jaurès - BP 229
59019 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 54 60 - Fax : 03 20 96 54 79
<http://www.anpe.fr>

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Hôtel Scrive - 1, rue du Lombard - 59800 LILLE
Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 23
<http://www.culture.gouv.fr>

Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ)

179, boulevard de la Liberté
59014 LILLE cedex
Tél : 03 20 21 83 50 - Fax : 03 20 21 83 69
<http://www.justice.gouv.fr>

Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (DIACVG)

Cité administrative - 59045 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 12 34 - Fax : 03 20 62 12 30
<http://www.defense.gouv.fr>

Janvier

27 et 28 janvier : Ateliers préparatoires aux assises interrégionales de la charte de l'environnement à Maubeuge et à Liévin

Février

7 février : Adoption par les comités de suivi des programmes objectifs 1 et 2 de mesures de simplification pour la mise en œuvre des programmes européens

14 février : Reconnaissance des périmètres d'études de cinq pays (Calais, Ternois, Cambrésis, Boulonnais et Montreuillois)

24 février : Assises interrégionales de la charte de l'environnement à Arras

Mars

24 mars : Lancement de la campagne de communication du PRCTE lors du forum régional de la création d'entreprises

Avril

11 avril : Rencontres pour l'Europe - Visite de Madame Lenoir, ministre déléguée aux affaires européennes, à Valenciennes

Mai

5 mai : Installation du Comité de coordination régional emploi formation professionnel (CCREFP) instauré par la loi de modernisation sociale

26 mai : CIADT - Décision de mettre en œuvre un contrat de site pour Metaleurop et de donner mandat au Préfet de région pour préparer des mesures en faveur de la métropole lilloise.

Juin

25 au 28 juin : Semaine du développement durable - Deuxième édition des assises nationales du développement durable à Lille

Juillet

7, 8, 9, 11 juillet : Réunions d'information sur les fonds européens à destination des élus et des porteurs de projets

Septembre

9 septembre : Train de la création d'entreprises en gare de Lille

12 septembre : Signature du contrat de site METALEUROP

Octobre

22 octobre : Colloque régional sur l'intelligence économique et la sécurité des systèmes d'information à Lille

29 octobre : Premier forum de la coopération interrégionale franco-belge en présence du Roi Albert II

Novembre

Publication par le SGAR de l'étude « Le Nord-Pas-de-Calais : une région, des territoires »

Décembre

11-12 décembre : Validation par les comités de suivi des programmes objectifs 1 et 2 des rapports d'évaluation intermédiaire

13 décembre : Décision d'implantation de l'Agence ferroviaire européenne dans le Nord-Pas-de-Calais par le Conseil européen

15 décembre : Inauguration de la plate-forme multimodale DELTA 3 à Dourges

18 décembre : Adoption des mesures en faveur de la métropole lilloise lors du CIADT

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
2, rue Jacquemars Gielée - 59039 Lille Cedex
Tél 03 20 30 59 59 - Fax 03 20 30 52 32
www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Crédits photos :

Communauté européenne 2004, Rectorat de Lille, DAC NPdC, DDE Nord, DRASS NPdC, DRAF NPdC, DIREN NPdC,

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Conception/réalisation : SGAR - Rédaction achevée en juillet 2004

Maquette : DDE Nord

Impression : La Monsoise